





**Gratuité, essai à transformer**



VÉRONIQUE PERRIOT

# Gratuité

*Essai à transformer*

**ISBN : 978-2-9563289-2-6**

**2018, collectif *L'Ouvrage***

**Contact : [louvrege@riseup.net](mailto:louvrege@riseup.net)**

**Dépôt légal : juillet 2018**

- *Mais alors, comment peut-on vivre gracieusement,  
“gratuitement” dans un tel monde ?*
- *Les amis, les amis... la gratuité, juste comme ça, pour  
l’amusement, pour votre bon plaisir.*
- Ivan ILLICH

Au commencement est l’espace. Un coin de cour, un bout de salle, une matinée par mois, où les visiteurs sont invités à déposer ce qui ne leur sert plus, et prendre parmi ce qui s’offre – gratuitement.

Au départ est l’espace – de gratuité. Un lieu, un temps, dédiés. Un trou de serrure pour observer sur quoi ouvre la gratuité.

Or le champ est vaste. Au-delà de l’espace, c’est toute une aire qui se dessine – une aire pour composer nos vieux paradigmes économiques, sociaux, relationnels, politiques. Une aire pour préparer le terreau, le terrain, d’un changement d’ère. Rien de moins.

La gratuité est une clef ouvrant la porte d’un autre possible. Elle déverrouille notre rapport au monde

et à autrui. Nous sommes enfermés, plus que jamais enfermés, dans un paradigme marchand, censé nous garantir confort et sécurité. Sauf que le nid promis est devenu prison, une prison de moins en moins dorée, gardée par un nombre croissant de geôliers. La porte s'est refermée sur nous. Nous sommes victimes d'une croyance érigée au statut de dogme : seule la production de biens en vue de leur échange sur un marché peut assurer notre subsistance. Or la gratuité prouve le contraire : la circulation sans contrepartie de biens et services entre libres contributeurs est génératrice d'abondance.

Comment opère-t-elle ce miracle ? Parce que, contrairement au don dont elle pourrait sembler jumelle, la gratuité ne se joue pas *face* à l'Autre, mais *avec* l'Autre. À la compétition, elle substitue la coopération, ferment de concorde et d'unité. Il n'y a plus un donateur et un donataire en face à face, et chacun dans son rôle, mais un espace entre eux : l'espace du Commun (du « comme un » ?), à la fois non personnel et partagé. Cet espace libère l'échange de la nécessité d'une contrepartie, et donc de toute tentation de calcul ou d'obligation – au point de rendre caduque la notion même d'échange. La gratuité opère le passage d'un échange duel à un partage dans le commun. Ce n'est pas rien.



Cet ouvrage, né de l'observation de terrain, n'a pas vocation à être exhaustif sur le sujet. Il est un témoignage, un éclairage, une invitation à tourner la clef, entrouvrir la porte, observer l'aire de la gratuité s'ouvrant derrière la porte marchande, la faire entrer dans nos imaginaires, la déployer dans nos actes, cultiver ses immenses potentialités – jeter les bases d'une future ère de la gratuité.

Pour cela, il nous faudra d'abord examiner cette clef : quelle est-elle ? La gratuité est un terme courant, on croit le saisir – mais que recouvre-t-il exactement ? Qu'est-ce qu'un espace « de gratuité » ? Voyons ce qui s'y joue. Et puis, très vite, nous élargirons le champ : de l'expérience concrète aux ressorts qu'elle active, jusqu'à imaginer une société qui en ferait son fondement. Une utopie ? Oui, au sens propre du terme : ce qui n'existe encore à proprement parler dans aucun lieu – si ce n'est, justement, dans ces « zones » ou « espaces » où elle se pratique déjà.

Commençons donc par là...



I

# **L'espace de gratuité**

*La gratuité en action*



Août 2015. Sur le palier, un amoncellement d'objets. Le lendemain, pareil. Tous les jours, toute la semaine, la même quantité d'objets. Ma voisine, âgée de quatre-vingts ans, est partie en maison de retraite, et ses enfants passent leurs congés d'été à vider son appartement, un appartement minuscule, dont sortent pourtant des mètres cubes d'objets, répandus jour après jour sur le palier, en attente de chargement dans l'ascenseur : lits, commodes, vaisselle, bibelots, des sacs et des sacs de vêtements.

Un matin, j'avise deux autocuiseurs. Je suis sur le point d'en acheter un. Je demande au fils de ma voisine s'il va en avoir l'usage. Il me dit que non et m'encourage vivement à récupérer tout ce qui me plaira ; c'est tout ça de moins qu'il lui faudra amener à Emmaüs, qui se trouve à une vingtaine de minutes de route.

Je rentre chez moi avec mon autocuiseur sous le bras et des questions plein la tête : comment une

femme de quatre-vingts ans, invalide et vivant seule, pouvait avoir l'usage d'autant d'objets ? Et comment cette accumulation peut-elle être transmise à ses enfants, contraints de passer leurs congés à déblayer la vie d'un autre ?

Je m'endors sur ces questions – et me réveille avec une illumination (littéralement : une pensée d'une telle clarté qu'elle s'impose aussitôt) : je vais ouvrir un espace de gratuité aux Communs, l'éco-lieu que j'anime alors. Le cadre se dégage aussitôt : un dimanche matin par mois, dans la cour, avec repli dans la salle commune en cas de mauvais temps, toutes deux ouvertes sur la place du village. Les visiteurs pourront déposer ce qui ne leur sert plus, et reprendre ce qui leur fera envie parmi ce que d'autres auront déposé, le tout gratuitement.

Ce cadre, sitôt posé, ne bougera plus. Seule la plage horaire évoluera : prévue initialement de 9 h à 13 h, elle se réduira de 10 h 30 à midi afin de permettre aux donateurs de se rencontrer. Les personnes cherchant un objet ont en effet tendance à venir tôt, et celles soucieuses de vider leurs placards à arriver tard – les preneurs précèdent les donneurs. Réduire la plage horaire permet qu'ils se croisent et que les biens circulent entre eux. De ce fait, l'espace de gratuité se transforme bientôt en rendez-

vous convivial où la majorité des visiteurs musarde jusqu'à la fin. Le café y est offert, certains amènent des biscuits, des croissants, et tout en chinant, on se rencontre, on discute, on prend le temps de se poser ensemble.

Le choix de la gratuité, plutôt que d'un vide-grenier classique, répond à une préoccupation purement pratique : quand l'argent ne circule pas, tout est simple ; pas de déclaration préalable, ni inscription, assurance ou comptabilité.

Si je suis travaillée par une réflexion ambiante sur la gratuité, c'est à mon insu. Je n'ai pas entendu parler et encore moins participé à un espace de gratuité auparavant. Mon expérience de la gratuité se réduit à la dixième pizza « gratuite » après les neuf payantes. J'y vois un bonus commercial pour client fidèle, une forme résolument inscrite dans le cadre marchand.

Reste qu'en Grande-Bretagne et aux États-Unis, où j'ai vécu, j'ai beaucoup fréquenté les *charity shop*, ces magasins « de charité » que l'on trouve dans tout village, et où sont revendus, au profit d'oeuvres caritatives, des objets donnés par des particuliers. Je suis assidue aux vide-grenier depuis mon retour en France. Je préfère donner une deuxième ou dixième vie aux objets plutôt que de

produire et jeter, à grands frais pour l'environnement et la collectivité (nous incinérons chaque jour 20000 tonnes d'objets et matériaux, « brûlant » ainsi quelque 2 millions d'euros d'argent public), des biens qui existent déjà et que l'on peut (cerise sur le gâteau !) acquérir à moindre coût. En ce sens, une injonction au moins est tombée : acquérir du neuf ou offrir du neuf. Un enfant est ravi de recevoir un jouet qu'il soit neuf ou non ; les vêtements d'occasion permettent de renouveler sa garde-robe à peu de frais tout en échappant au dictat de la mode. C'est tout bonus.

Sans l'avoir directement expérimentée, j'ai noté quand même que Paul Ariès, dans le *Sarkophage*, cuisine à toutes les sauces ce « mot obus » de gratuité – mais sans comprendre son insistance ou la portée de ce « missile ». Pour être honnête, je le soupçonne même de quelque lubie...

En somme, le concept de gratuité ne m'est pas inconnu, mais pas familier non plus. Quand je lance cet espace de gratuité, je suis davantage préoccupée de réemploi, de bon usage et de réduction des déchets. Il n'empêche que je le qualifie d'espace « de gratuité ». Pourquoi ?

Sans doute pour afficher ce qui le distingue radicalement du vide-grenier ou de la bourse aux



objets : ici, pas besoin d'argent et pas de profit. C'est une manière de signaler, tant à l'égard du commerçant que de l'administration, qu'ils peuvent passer leur chemin.

Je sais donc à quoi je ne joue pas. Par contre, j'ignore dans quoi je tombe. Ça, je le découvre à l'usage : mois après mois, j'observe comment agit la gratuité avec une curiosité sans a priori, à la façon d'un entomologiste examinant un insecte non répertorié.

Ce que je perçois d'emblée, c'est la liberté qu'elle autorise : liberté d'organisation, liberté pour chacun d'amener ce qu'il veut quand il le veut – pas d'obligation de faire le piquet toute une journée derrière un stand ni de s'inscrire à l'avance ; certains restent deux minutes, d'autres deux heures. Liberté administrative aussi (la réglementation ne s'intéresse vraiment qu'au profit...) permettant une grande simplicité d'organisation : on peut mélanger tous les dons par catégorie, ce qui facilite le choix, sans trier quoi est à qui, ou contrôler ou tracer quoi que ce soit : il n'y a pas de retour, pas de reprise, pas de comptabilité. Chacun prend sous sa propre responsabilité : si le grille-pain ne marche pas, il n'aura perdu qu'un peu d'espoir. La charge d'organisation se trouve réduite à un message

envoyé à une liste de diffusion quelques jours auparavant et formulé comme suit :

**Espace de gratuité (1er dimanche du mois)**

Venez déposer ce qui est encore en état mais ne vous sert plus (vêtements, jouets, ustensiles, petits meubles, etc). Venez vous servir parmi ce que d'autres auront déposé. Ce qui n'aura pas été échangé sera réacheminé vers Emmaüs.

Une demi-heure avant l'ouverture, j'installe des plateaux sur des tréteaux, un portant avec des cintres et prépare du café. Les visiteurs arrivent, parfois avec un livre, parfois avec une voiture pleine. Nous déchargeons et disposons les objets sur les plateaux. Chacun se sert librement, qu'il ait ou non apporté quelque chose. À la fin, nous remballons ce qui n'a pas été repris, c'est l'affaire de dix minutes. Nous chargeons ma camionnette et je fais le trajet à Emmaüs quand j'en ai le temps. Au grand mot trois heures de mon temps sont consacrées mensuellement à l'espace de gratuité – le temps d'aller voir un film au cinéma.

En contrepartie, des mètres cubes d'objets en usage sortent mensuellement des caves, placards et greniers. Je n'ai donné que deux consignes à cet égard : qu'ils soient en état d'usage et qu'il me soit possible de les transporter seule, afin de ne pas dépendre d'une autre personne pour charger ou

décharger. Pas de gros meubles donc. Mais que de trésors ! Au fil des mois je vois passer des ordinateurs, des machines à coudre, des extracteurs de jus, des machines à pain, des aspirateurs, autant de biens aussitôt repris par d'heureux visiteurs, tout surpris de découvrir ce dont ils avaient justement besoin, gratuitement. D'énormes volumes de vêtements circulent, de toutes tailles et tous styles. Des amies se proposent mutuellement les habits qui ne leur vont plus, les robes vont et reviennent, de l'une à l'autre, tissant un lien physique entre chacune. On ne se refile pas ses vieux effets ; on se lasse de porter la même chose, et on est contente de découvrir que cette robe qui nous avait plu mais n'est plus tout à fait ajustée à ce que l'on est aujourd'hui fait encore le bonheur d'une autre. On n'aurait pas eu le cœur de la glisser dans un conteneur anonyme, parce qu'elle est encore chargée de trop de souvenirs et trop d'affects, de sorte qu'on la gardait tout en sachant qu'on ne la porterait plus. La perspective de la donner, de la « confier », dans un cercle convivial, a permis de la retirer de son cintre et de la proposer à qui voudrait bien la prendre.

L'espace libéré s'est rempli de nouveaux biens donnés par d'autres, empochés sans avoir été

anticipés. Les visiteurs sont enchantés, à la façon d'enfants gâtés par le Père Noël...

Cette occasion d'éprouver la joie de donner, en même temps que celle de recevoir, est à la fois rare et exaltante. « Je ne pensais voir cela en France ! » s'exclame un réfugié, tout surpris de voir des inconnus se donner mutuellement sans rien attendre en retour. Une passante curieuse repart chargée de cadeaux pour toute sa famille. Elle hésite, n'ose pas prendre plus alors qu'elle n'a rien apporté. Je lui répète les propos du fils de ma voisine quelques mois plus tôt : « Prenez, prenez, c'est ça de moins que nous aurons à charrier ! ». Alors elle se lâche, ravie de pouvoir faire plaisir à ses proches. En partant, elle déclare : « Je ne pensais pas que c'était possible, tant de générosité ! Vous avez changé ma vie ! ».

Mais généreux, ce n'est pas moi qui le suis, mais nous – nous tous, elle compris : tous heureux de donner et tous heureux de recevoir ce qui se présente.

Mes filles, adolescentes, adorent aider, déballer, essayer, rechercher de ce qui pourra revêtir leur corps en constante transformation. Très vite, elles renoncent à acheter des vêtements neufs, par économie, mais surtout par choix : elles ont pris

goût à cueillir dans ce qui se présente, plutôt que de faire magasin après magasin pour trouver la même mode partout, le même style, la même obligation d'apparence. Elles repartent avec un béret, des chaussures neuves trop grandes pour la donatrice, le sweat d'un ado trop vite grandi, des jupes plissées, des manteaux en tweed. Elles découvrent le plaisir de l'invention, de la créativité, de l'agencement, plutôt que de la consommation passive.

Les livres, les DVD, les CDs, passent aussi de l'un à l'autre. L'espace de gratuité devient le dernier salon où l'on cause : les objets sont prétextes à anecdotes, à se dévoiler, à faire mieux connaissance.

Les jeunes enfants se régalent : ils peuvent essayer les jouets, câliner les peluches, parfois repartir avec, puisque c'est possible, et comme c'est possible, ils se rendent compte que l'heure passée avec le jouet a suffi à en épuiser le désir. Ils reposent sans sourciller les gadgets au moment de repartir.

Un souvenir, parmi tant d'autres : de passage, des voyageurs à vélo réalisent qu'il leur manque des pantalons adaptés et des sandales ouvertes. C'est dimanche de gratuité, ils traînent avec ces besoins en tête – et tout est là : le pantalon en lin respirant,

les sandales de randonnée à leur taille, neuves. Incrédulité. Des dizaines de fois j'assiste à cette scène de sidération d'un visiteur ayant exprimé, peu de temps auparavant, sans y penser, un « besoin de quelque chose ». Et l'objet nécessaire se présente. Comme par miracle.

Et là je commence à réaliser que la gratuité n'est pas que pratique ; elle est un sésame, ouvrant la caverne d'Ali Baba, un changement de paradigme à part entière, une révolution radicale – au sens propre du terme : à la source. Elle irrigue d'une eau profondément différente.

L'espace de gratuité, au départ circonscrit dans une salle, une cour, ouvre sur une aire bien plus vaste que ce seul espace.

Alors je me saisis de cette clef de la gratuité, et la tourne.

## II

# L'aire de la gratuité

*Où et comment agit la gratuité*

### 1. De quoi parle-t-on ?

Les mots de la gratuité

*Gratuit, gratis, free, don, troc, partage...*

Les lieux de la gratuité

*Espace, zone de grat', gratifieria...*

### 2. Les 7 vertus de la gratuité

1. La gratuité libère et simplifie l'action.
2. La gratuité génère la convivialité.
3. La gratuité rééduque à l'usage.
4. La gratuité crée de la richesse sans coût.
5. La gratuité fait circuler la vie.
6. La gratuité acte l'appartenance au commun.
7. La gratuité, alliance du masculin et du féminin, est féconde.





# 1. De quoi parle-t-on ?

## Les mots de la gratuité

*Gratuit, gratis, free, don, troc, partage...*

Je n'ai pas inventé l'espace de gratuité pas plus que la notion de gratuité ; ils sont dans « l'air du temps ». Zones de gratuité, voire « zones de grat' », *gratifieria*, marchés gratuits, les lieux dévolus ponctuellement au dépôt et à la reprise sans contrepartie de biens d'usage se développent depuis une dizaine d'années et sont désormais courants. Certaines communes, telle Saillans, dans la Drôme, disposent même de structures ouvertes en permanence, où l'on peut déposer et prendre à toute heure du jour et de la nuit,

Si les lieux se ressemblent, leur qualification, elle, diffère, comme si nous peinions à nommer ce que nous faisons.

C'est que la plus grande ambiguïté règne autour des termes employés, chacun révélateur d'un

système de pensée particulier dans lequel la gratuité peine à faire sa place.

Prenons donc un moment pour observer ce que tous ces mots viennent dire – ou taire...

## Gratuit ou gratis ?

D'après le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, gratuit est un emprunt au latin *gratuitus*, « gratuit », « désintéressé », dérivé de l'adjectif *gratus*, « accueilli avec faveur, agréable, bienvenu ». En 1350 il désigne « l'exemption de payer » puis « l'action d'accorder par faveur » – une exception doublée d'un privilège... Plus tard, il retrouve le caractère de ce qui est non motivé, non calculé : un acte gratuit ou une supposition gratuite.

La gratuité recouvre tout ça : ce qui s'obtient sans besoin de payer, alors que normalement on le devrait. La référence à l'échange marchand est implicite : la gratuité en est issue, même si elle vient lui soustraire des biens. En même temps, elle signale l'acte non motivé, sans attente de retour. Pas étonnant qu'il y ait matière à confusion dans tout ça...

La première confusion à lever est assurément entre gratuit et *free*, ces deux termes étant désormais quasi interchangeables. De fait, la réflexion autour de la gratuité s'est amorcée avec le développement des logiciels libres dans les années 2000. En mettant gratuitement à disposition l'usage de logiciels, sans coût de part et d'autre, ils ont (ré)ouvert le champ de la gratuité. Très vite cependant, la gratuité n'est devenue que de façade, masquant des contreparties d'une autre nature et des restrictions d'accès croissante. Ainsi, un *freeware* désigne aujourd'hui un logiciel sous licence dont l'usage est partagé « gratuitement » mais dont la revente ou l'accès au code source est restreint. On est loin de l'esprit du mouvement pour les logiciels libres initié par Richard Stallman dans les années 1980.

C'est que, au cas où ça aurait échappé à certains, *free* ne veut pas dire gratuit... *Free* signifie libre : libre de droits (d'entrée, de péage), au sens d'une « exemption » de payer. Dans une salle de spectacle, le siège qui est « free » n'est pas gratuit mais seulement non occupé. *Free* signale l'accès sans blocage mais pas l'absence de coût ou de contrepartie : une « entrée libre » n'empêche pas le

passage d'un chapeau après le spectacle ou la prise en charge du coût par des subventions publiques.

L'équivalent français de *free*, dans cette acception, n'est pas gratuit mais gratis. Et de fait, dans la plupart des cas, quand on parle de gratuit ou de gratuité, on veut dire en réalité : gratis.

Gratis vient du latin *gratis*, issu de *gratiis*, « gracieusement, par complaisance », ablatif pluriel de *gratia*, grâce. Il a d'abord désigné un affranchissement d'impôts puis une gratification. Gratis, comme *free*, se réfère donc à un privilège, une exemption de charge (*free of charge*), l'octroi d'une « grâce » : là où il faudrait normalement payer, certaines personnes en sont dispensées – parce qu'elles ont reçu des places « gratis », ou que, pour elles, « c'est gratis ». Cette notion n'est pas dépourvue d'arbitraire, de « fait du prince » : c'est gratuit pour certains, mais pas pour tous...

Dans *free*, comme dans gratis, manque une dimension essentielle de la gratuité, qui réapparaît dès lors qu'on traduit « gratuit » en anglais : le terme *gratuitous*, fort peu usité, désigne en effet ce qui est accompli « sans bonne raison », sans que cela soit « demandé ». L'acte répond à un élan intérieur plutôt qu'à une sollicitation extérieure. On retrouve « l'acte gratuit », l'absence de calcul, qui

fonde la notion de gratuité – alors qu'elle est absente du « gratis ».

## **Tout ce qui est *free* n'est pas gratuit**

Cet amalgame entre *free*/libre, gratis et gratuit, concevable à l'origine du mouvement des logiciels libres, est désormais problématique : il tend à réduire la gratuité au seul accès libre et à l'absence de coût immédiat. Or ce n'est là que l'aspect le plus apparent, et parfois le plus trompeur, de la gratuité.

La page Wikipédia consacrée à la gratuité rend compte de ce dévoiement progressif :

La notion de gratuité est souvent galvaudée puisque, dans la réalité, rien n'est tout à fait gratuit : dans la plupart des cas, il est nécessaire que quelqu'un assume le coût, et, même lorsque ce n'est pas le cas, il existe au moins un coût d'opportunité (différence entre la valeur du bien obtenu et celle du bien le plus intéressant auquel on renonce par le simple fait d'accepter le bien gratuit).

La gratuité renvoie de fait à deux modes de « financement » (!) très distincts :

- Le bien « gratuit » est en réalité « compris dans le prix », c'est-à-dire financé par les achats, payants, des autres consommateurs, voire ses

propres achats : vente par lot, deux pour le prix d'un, 20 % gratuit en plus, la dixième pizza gratuite... Une autre forme est la vente couplée à un autre bien ou service, dont il ne peut être dissocié : les cartouches gratuites avec l'achat de l'imprimante ou le téléphone gratuit à condition de prendre un abonnement. Une forme du « compris dans le prix » est l'acceptation d'une contrainte ou nuisance : accès internet gratuit assorti de l'obligation d'être exposé à des publicités ou d'accepter la revente de ses données personnelles.

- Le coût des biens ou services est pris en charge par la communauté : c'est le cas des services publics gratuits *pour l'usager* (école, santé, transports, etc.) mais dont le coût est supporté par la collectivité. C'est le cas aussi de l'action humanitaire, caritative, mais aussi culturelle, reposant sur des dons privés ou subventions publiques, et donc un financement mutualisé, plus ou moins volontaire.

Dans les deux cas, le produit ou service gratuit n'est pas « débarrassé du coût mais seulement du prix », pour reprendre l'expression de Paul Ariès. Toutes ces formes, apparemment gratuites, reposent en réalité sur un transfert ou une dissimulation du coût. La mise à disposition du bien n'est pas

réellement gratuite puisque quelqu'un – le producteur, le consommateur, la collectivité, les mécènes... – en assume le coût, quand bien même, au moment de l'acquisition, l'utilisateur n'a rien à payer pour ce bien spécifiquement. Son accès est certes libre de coût, mais il n'est pas pour autant gratuit.

Une dimension fondamentale de la gratuité a en effet été éludée : sa gratuité *de part et d'autre*. **Pour être gratuit, un bien ne doit coûter ni à celui qui en obtient l'usage ni à celui qui le lui confère.**

### **C'est un don alors ?**

Cette absence de coût de part et d'autre distingue la gratuité du *free* mais aussi de la **charité**, dans son acception chrétienne en particulier : il ne s'agit pas de s'appauvrir pour le bien d'autrui. On n'est pas moins riche parce qu'on partage. On partage sans surcoût et on donne ce qui ne nous prive pas. Dans la gratuité, il n'y a ni sauveur, ni sauvé, ni sacrifice. On ne s'achète pas non plus une bonne conduite ou une place au paradis avec ses dons... On donne, gratuitement.

Donner gratuitement, n'est-ce pas un pléonasme ? Pas si sûr. En tout cas la question mérite d'être

posée : le « don gratuit » existe-t-il vraiment ? Ne pas attendre de contrepartie financière n'exclut pas la recherche d'autres gains : de pouvoir, d'influence, de prestige, dans l'au-delà... Ainsi, donner libéralement permet de se placer au-dessus de la loi du commun : « Les hommes aiment à se conduire de façon morale ou noble et, plutôt que de remplir leurs obligations juridiques, ils préfèrent souvent répandre des dons gracieux », rappelle Hegel, dans *Propédeutique philosophique*. Que ce soit le *Big Man* de l'anthropologie, ou le parrain sicilien, ils sont nombreux à préférer la distribution de grâces selon leur bon vouloir au versement de l'impôt...

Pour autant, le don existe, et a même structuré nos sociétés. Pour Marcel Mauss, dans son ouvrage de référence, *Essai sur le don*, publié en 1925, le don constitue la forme archaïque de l'échange. Le système de dons repose sur une triple obligation : donner, recevoir et rendre – cette obligation de réciprocité se manifestant sous la forme d'un contre-don. Dans ce système, « le don se donne toujours comme volontaire, libre et gratuit, même s'il est en réalité obligatoire, contraint et intéressé ».

Un don « obligatoire, contraint et intéressé » est-il encore un don ? En donnant, le donateur fait du



donataire son débiteur ; en contrepartie du transfert de bien, il y a un transfert inverse de pouvoir sous forme de dette et d'obligation à rendre... Rien de très gratuit là-dedans ; il y a clairement un coût, même s'il est dissimulé et d'une autre nature...

De même, un don collecté, résultant d'un « appel à don », est-il encore un don ? Listes de mariage, mendiants stationnés en bas de chez soi, cagnottes pour départ en retraite, etc., les occasions ne manquent pas où le don est forcé. Que l'intention soit louable ou non, qu'il importe : le moyen participe moins du don que du racket, la menace n'étant pas figurée par une arme mais par le regard social.

Il en est de même des services soit disant gratuits « invitant » à « faire un don » après usage ou du financement participatif, ou *crowd funding*, reposant sur une collecte auprès d'amis, familiers, militants, via une plateforme électronique. Elles ne ressortent pas du don, mais bien du financement, dans la mesure où le versement répond à une *collecte* de la part du donataire et non à l'élan spontané du donateur. Versement qui n'a rien de gratuit puisqu'il lui coûte...

Enfin, le partage d'usage est-il un don, comme dans le cas des logiciels libres ? Non plus : la mise à disposition d'un savoir ou d'une information ne

prive pas son détenteur initial de son usage. En cela, il n'y a pas don (donner, d'après Le Robert, c'est « abandonner à quelqu'un dans une intention libérale, ou sans rien recevoir en retour, quelque chose que l'on possède déjà et dont on jouit »), pour autant il y a gratuité : plutôt que de marchander son usage, le détenteur le partage gratuitement.

Ces exemples illustrent à quel point les termes se croisent sans tout à fait se recouper : si le don n'est pas nécessairement gratuit, ce qui est gratuit n'est pas nécessairement donné, mais parfois simplement partagé.

En cela, la notion de gratuité ouvre un champ inédit par rapport à celui couvert traditionnellement par le don. Les organisateurs d'ailleurs ne s'y trompent pas : parmi les nombreux vocables retenus pour désigner ces lieux où s'opère le transfert de biens sans contrepartie financière, celui de don n'est jamais retenu. Implicitement, le don est perçu comme ambigu et rarement dénué d'intentions secondes, puisqu'il crée entre donateurs et donataires un système d'obligation. Si les espaces de gratuité font, de fait, circuler des dons entre particuliers, ils font aussi bien plus que cela : ils jouent à la « gratuité », s'inscrivant en rupture tant

avec l'échange marchand qu'avec le système d'obligation induit par le don.

## **Ou bien un troc ?**

Reste que cette rupture, les usagers de l'espace de gratuité, quand bien même ils l'éprouvent, ont du mal à la concevoir. Ainsi une amie, assidue à l'espace de gratuité depuis ses débuts, continue de le désigner comme un « troc ». À aucun moment pourtant il s'agit de « donner » ce qu'on a contre quelque chose en retour. Le troc est fondamentalement marchand ; la valeur d'échange est omniprésente même sans monnaie : combien vaut ma casserole en chaussettes ?

Rien de tel ici : ce qui est donné est déposé sur des plateaux. Plus tard, quelqu'un se sert, souvent sans savoir à qui le bien a appartenu. Certains prennent sans donner et d'autres donnent sans prendre. Cela n'a rien d'un troc. Pourtant il est difficile à cette amie de dire la gratuité, requalifiée en troc dont il a l'apparence : des objets sont donnés, d'autres repris, sans échange d'argent.

Attardons-nous un instant sur cette notion, inventée de toutes pièces par les économistes libéraux du XVIIIe siècle : le troc, comme stade

historique de l'échange, postérieur au don et préalable à l'échange marchand, n'a jamais existé que dans leur imagination. L'anthropologue David Graeber a démontré que le troc suppose la préexistence d'une monnaie ; ce n'est qu'en cas de pénurie de signes monétaires que les populations pratiquent le troc, qui est un échange marchand sans monnaie – de la même façon que la « gratuité » commerciale a un coût débarrassé du prix. L'usage ou non de monnaie n'est qu'une des formes possibles d'un même paradigme, celui de l'échange marchand, dans lequel prend place tout aussi bien le marché boursier, les systèmes d'échange local (SEL), les accorderies – ou le troc. Qu'on échange des noisettes, du temps ou de l'argent, dans tous les cas il y a un échange et une mesure de cet échange, en référence à un marché « au loin » où s'évalue le cours de cette mesure.

Ce qui a précédé, historiquement, l'échange marchand, est, on l'a vu, le système de don et contre-don. La notion de contre-don, cependant, induit elle aussi une réciprocité, au sens d'un troc. Selon Mauss, le primitif donne pour obliger l'autre à rendre, et générer ainsi l'échange. S'il n'y a pas de garantie terme à terme de cet échange, il y a l'assurance d'un retour au moins équivalent. Le troc

et l'échange marchand viennent *mesurer* le système de dons : la réciprocité est immédiate plutôt que différée, et les termes de l'échange garantis plutôt que laissés au bon vouloir du donataire. Cette mesure est formalisée par la monnaie ou ses substituts. Sous des modalités diverses, ils ressortent tous du même paradigme économique : l'échange.

**Ce n'est pas le cas de la gratuité, qui opère le transfert (ou partage) de biens, sans recours à l'échange.**

### **Ou un partage ?**

Alors que l'échange est un transfert réciproque (de calories, de valeurs, etc.), le partage étend l'usage, avec ou sans transfert de propriété. Dans le cas des espaces de gratuité, il y a transfert (puisque le principe est la cession de l'usage des biens), mais d'autres formes de partage n'impliquent pas ce transfert : partage de véhicule, d'habitat, d'outils, de terres...

Partage est toutefois un mot ambigu : il peut qualifier une mise à disposition gratuite mais aussi une *mutualisation*, à savoir l'acquisition en commun d'un bien dont on se répartit l'usage.

Ainsi, un véhicule peut être mutualisé (acheté à plusieurs qui en font un usage privatif à différents moments) ou mis à disposition gratuitement par son détenteur quand il n'en a pas l'usage. Dans les deux cas, on pourra parler de partage, pourtant le ressort économique diffère : la mutualisation est une modalité de la pensée marchande ; elle substitue la propriété collective à la propriété individuelle pour des raisons d'efficacité et d'économie ; l'usage reste limité au cercle, certes élargi, des copropriétaires ou usagers payants.

La mise à disposition gratuite est autre chose : le bien reste la propriété (et la responsabilité) d'une personne ou d'un groupe qui choisit de le mettre librement à disposition d'autres personnes quand il n'en a pas usage, sans contrepartie autre que l'éventuelle prise en charge des frais générés par cet usage (refaire le plein par exemple). Il s'agit bien d'une **extension gratuite du champ de l'usage**.

Cette mise à disposition est rarement explicite ; on ne trouve pas de lieux répertoriant les mises à disposition gratuites. Mais cette culture demeure vivace dans nos villages : untel « prête » sa tondeuse à son voisin, l'autre un outil. Cette mise à disposition ne coûte rien à celui qui la permet, pas plus qu'à celui qui en bénéficie, elle est libre

d'obligations, et pourtant génératrice de valeurs d'usage non négligeables...

Préfigure-t-elle pour autant ce que l'on nomme aujourd'hui la « nouvelle économie du partage » ? Rien n'est moins sûr : cette dernière, en dépit de son nom prometteur, désigne en réalité une économie collaborative de nature marchande s'exerçant hors institution. Cette économie via internet constitue un changement de paradigme du point de vue de ses opérateurs (des particuliers non professionnels), sans pour autant remettre en cause le postulat de la production de biens ou services à des fins de revenu, quand bien même les initiatives à son origine (logiciels libres par exemple) s'inscrivaient clairement dans cet esprit de la gratuité. Las ! ses avatars actuels s'en éloignent rapidement et génèrent même une économie qui va à l'encontre de cette logique : à l'auto-stoppeur, elle substitue le covoitureur payant, le don du superflu est remplacé par la revente en ligne et l'hospitalité par la location de ses chambres d'amis ; on monnaie ce dont on n'a pas usage (des places dans sa voiture, des stocks dans son garage, des lits inoccupés) plutôt que de donner, ou rendre, au commun, ce qui ne sert pas.

Une authentique économie du partage ressemblerait davantage à ce que Coline Serreau

met en scène au début de son film *La Belle Verte* : un grand partage (au sens d'une mise à disposition gratuite de tous pour tous) où chacun œuvre selon son élan et ses talents, et offre au commun ce qui ne lui est d'aucun usage.

### **Aux objets trouvés – ou adoptés ?**

Dans la gratuité, on l'a vu, deux actes se conjuguent : celui de donner (ou partager), qui en est le substrat, et son corollaire : celui de prendre.

Ce dernier acte, plus encore que celui de donner, ou partager, pose problème. La preuve : on ne parvient pas à le qualifier. Bien des usagers de l'espace de gratuité font face à un manque de vocabulaire : que font-ils quand ils prennent un objet ? C'est au-delà de la réception proprement dite, par nature passive, réduite à accepter ou refuser ce qui est proposé. Or ils font un choix volontaire parmi ce qui se présente.

Comment qualifier cet acte ? Les termes venant spontanément à l'esprit s'avèrent inadéquats. S'ils ne l'ont pas reçu, alors quoi ? L'ont-ils « acheté » (terme revenant très souvent en première instance, comme quoi il est difficile de concevoir l'obtention d'un bien autrement que par l'achat), « pris » (telle



une prise de guerre), « acquis » (mais on connaît ces « biens mal acquis »...), « saisi » (l'huissier n'est pas loin), « récupéré » (c'est ce qu'on fait à la déchèterie) ?

Le consensus s'établit au fil du temps sur « trouvé ». Voilà ce qu'il y a à l'autre bout de la gratuité : la trouvaille. Avec la propension à donner, réapparaît le ravissement face à la trouvaille, pareil à celui du jeune enfant pour qui tout est cadeau, jeu, source d'intérêt. Et cela aussi est un changement de paradigme : au lieu de chercher, avec une idée préconçue, ce qui nous manque ou dont le désir a émergé à la suite d'une publicité ou d'une stimulation *extérieure*, on se met en situation d'être surpris et de trouver du charme à l'imprévu. Le bien n'est pas recherché ; il se présente. On n'attend pas la perfection, vu qu'on n'attend rien, et surtout pas un retour sur investissement. On se satisfait d'un objet même imparfait, ne remplissant qu'une partie des usages possibles, ou nécessitant maintenance et réparation, toutes choses qui nous auraient insupportés si on l'avait acquis, même pour une somme minime, dans un vide-grenier ou une ressourcerie. Gratuits, les biens ne sont plus rebuts mais trésors.

Un autre terme pourrait qualifier utilement ce rapport particulier à l'objet trouvé : adopté. C'est ce que nous faisons au fond : nous adoptons l'objet d'un autre, prêts à lui consacrer une bienveillance et une énergie que nous n'aurions pas eues pour le même objet acquis sur le marché.

C'est toute la différence, palpable ici, entre ce qui résulte d'un désir d'avoir (et là le parallèle au désir d'enfant est patent) et d'un plaisir d'être (être parent, indépendamment de l'enfant). Quand on cesse de vouloir retirer de la vie comme d'un objet tout ce qu'on en attend (et ce tout est sans limites) et qu'on se laisse charmer par ce qu'elle nous propose, on passe de l'insatisfaction (le réel n'est jamais à la hauteur de l'espéré) au plaisir. **Dans la gratuité s'éprouve le plaisir d'adopter, sans réserve, ce que la vie nous propose.**

## Mais où est le piège ?

Sauf que dans un contexte marchand, ce plaisir est inhabituel – donc suspect.

Notre échelle de valeurs fonctionne à la rareté : ce qui est rare est désirable, donc cher. Rien de tel que de rationner un bien pour en faire augmenter le prix : la quantité limitée de *bitcoins* disponibles en

est un exemple obscène. Du fait de sa rareté, le bien doit être poursuivi, recherché, attendu, obtenu de haute lutte. Il ne peut pas se présenter gratuitement sur un coin de table. Ou alors c'est qu'il ne vaut rien. S'il est gratuit, c'est qu'il n'est plus vendable, donc périmé, pourri, abîmé. Seul ce qui n'a plus de valeur sur le marché et en sort pour cette raison est réellement sans coût ni contrepartie. Et si ça vaut encore quelque chose (et l'amoncellement de biens en état d'usage le prouve), alors il y a un piège.

De fait, les visiteurs de l'espace de gratuité sont nombreux à chercher le piège. Au moment d'emporter les objets choisis, ils demandent combien ils doivent. Quand on leur rappelle que tout est gratuit, ils veulent savoir s'il faut adhérer à une association ou faire une donation. Quand ils réalisent que non, vraiment non, ils se résignent à partir, à la fois ravis de l'aubaine et un peu inquiets d'une contrepartie non identifiée et d'autant plus redoutable. Dernièrement, une personne s'est exclamée, sûre d'avoir compris l'embrouille : « Alors c'est prix libre ? »

Eh oui ! le prix libre a fait son entrée dans notre imaginaire plus vite que la gratuité n'y est revenue. Pourtant il ne s'agit pas de donner « ce qu'on veut » mais bien de prendre gratuitement. Ça n'a l'air de

rien, juste quelques euros d'écart, mais ce peu est tout : il nous fait passer de l'état d'acquéreur exigeant à celui d'adoptant bienveillant, une posture radicalement différente.

D'accord pour les objets, mais qu'en est-il des services donnés « gratuitement » ? Qu'est-ce qu'une contrepartie financière peut bien changer ? C'est du bonus, non ?

Je le croyais aussi jusqu'à ce qu'une expérience m'amène à réviser ma position sur la question. Je vous livre l'anecdote car elle est éclairante.

Le lieu où se tient l'espace de gratuité accueille également des spectacles, pour lesquels la salle est mise gracieusement à disposition. Les artistes sont libres de faire passer un chapeau s'ils le souhaitent à l'issue de la représentation. Le principe est énoncé à l'avance, ce qui n'empêche pas certains de me proposer après coup un pourcentage du chapeau. Je refuse, mais dernièrement deux musiciens ont insisté : ils se sentaient endettés à mon égard (système de don et d'obligation), et du coup moins libres de revenir. Je me suis rendue à leurs arguments. Ils ont glissé des billets dans une boîte et sont partis. Il y avait une cinquantaine d'euros. Assez pour me permettre d'observer tout ce qui me traversait...

Cette somme était-elle trop, ou pas assez, par rapport au temps que j'avais consacré à cette soirée ? Qu'allais-je en faire ? Me revenait-elle à moi, qui m'étais rendue disponible pour les accueillir, ou au collectif propriétaire du lieu, dont je faisais aussi partie ? Finie la douce plénitude du concert. Une chape de plomb m'était tombée dessus. Comme si, après une merveilleuse nuit d'amour, mon amant me tendait un billet au moment de partir, au nom des efforts fournis.

Ce qui était une joie – donner, partager un beau moment ensemble – avait été transformé pour quelques billets en travail. Sueur. Peine. « Qui mérite salaire ». Un échange marchand.

Une chose était claire : ma joie perdue valait plus que cinquante euros. On ne m'y reprendrait plus : plus question d'être payée pour ce que je choisis de donner. Un prix, même libre, une participation, même consciente, restent une *évaluation*, certes libre et consciente, mais une *mesure* malgré tout du « don » reçu, qui cesse dès lors d'être un don pour devenir une prestation.

Que l'on m'entende bien : je ne critique pas le prix libre en tant que tel, loin s'en faut. Il a son utilité et pas la moindre : questionner l'utilisateur sur la valeur de ce dont il use, l'extraire de sa passivité de

consommateur, moduler les tarifs en fonction des capacités financières de chacun et rendre ainsi réellement accessibles certains biens et services. Ce n'est pas rien, c'est même beaucoup, et je préfère souvent le prix libre au prix fixe.

Pour autant, le prix libre reste inscrit dans le cadre de l'échange donnant-donnant. Ce n'est pas un mal en soi, mais pas du ressort de la gratuité. Il ne permet pas d'en éprouver les potentialités et il n'est pas certain qu'il en prépare le terrain : il donne l'illusion de s'en approcher alors qu'il reste, par nature, de l'autre côté du gué...

### **La gratuité, c'est... gratuit**

Au final, pour définir ce qu'est, vraiment, la gratuité, peut-être faut-il se tourner vers Ivan Illich, qui a conclu son œuvre sur ce thème, y consacrant l'ultime chapitre de son « testament » (une série d'entretiens avec son ami David Cayley), publié en 2005, peu après sa mort, sous le titre *The Rivers North of the Future* (en français : *La corruption du meilleur engendre le pire*).

Pourquoi donc cet immense penseur de l'écologie politique a-t-il choisi de clore sa pensée sur thème ?

Pour Ivan Illich, la modernité est « l'âge de l'instrumentalité ». Amorcé au XIIe siècle, cet âge a vu le passage d'un rapport organique au monde à un rapport médiatisé par l'outil. Or voilà que cet âge est « achevé », affirme-t-il à l'aube du troisième millénaire. La gratuité est ce qui lui succédera.

Le lien entre outil et gratuité ? Laissons Ivan Illich l'exposer :

L'instrumentalité déclencha dans la société une extraordinaire intensification des notions de dessein et de but et, suivant celle-ci comme son ombre, une perte d'attention à ce que traditionnellement on appelait la gratuité. Y a-t-il un autre adjectif que « gratuite » pour qualifier l'action sans but extérieur, réalisée parce qu'elle est appropriée, belle et bonne en elle-même, et non parce qu'elle servirait à atteindre, à construire, à changer, à contrôler quelque chose d'autre ? [...] En allemand, j'ai inventé le mot *Umsonstigkeit*, **qualité de ce qui n'a aucun but**.

Illich l'affirme : « un aspect de la modernité est la perte de la gratuité » – perte qu'il impute aux philosophes des lumières, plus préoccupés de valeur que de bien. « La valeur implique toujours quelque relation à l'effectivité, à l'efficacité, et, par là, à l'outil et à son dessein » – jusqu'au point où le vivant, homme, animal, nature, deviennent eux-

mêmes des outils devant servir des fins... avec les conséquences que l'on sait.

Renouer avec la gratuité, c'est donc changer d'âge – changer d'ère. Nous y reviendrons...

En attendant, au terme de cette brève plongée dans les « mots de la gratuité », une définition opératoire se dégage : nous considérerons comme authentiquement gratuit **ce qui est accompli sans but et ne coûte rien ni à celui qui confère l'usage, ni à celui qui en bénéficie.**



## Les lieux de la gratuité

*Espace, zone de grat', gratifera...*

Explorer les mots de la gratuité permet de saisir à quel point leur choix n'est pas anodin : on ne dit pas la même chose quand on parle de gratuité ou de don – de la même façon qu'on ne dit pas la même chose selon qu'on qualifie le lieu où la gratuité se joue « d'espace » ou de « zone », a fortiori de « zone de grat' » ou *gratifera*... Faisons donc un petit tour des lieux de la gratuité...

### Zone de grat'

Le terme le plus usité actuellement est « zone de gratuité », ou « zone de grat' » – qui peut aussi s'entendre « zone de gratte ».

Cette expression n'est pas neutre : elle insiste sur le côté « zonard », aux marges du système, voire en

pillage du système (ce qu'on lui « gratte »). La « zone », en argot, c'est l'exclusion, le désordre, le bazar – un non-lieu, un concentré d'échecs, où l'on tente de survivre tant bien que mal.

Je n'adhère pas à ce terme, pourtant le plus répandu, précisément pour cette raison qui me fait l'éviter : il revendique son côté marginal. Ce faisant, il ne donne pas à la gratuité son juste « espace ». Il la laisse à la marge, dans la friche. Il en fait un outil « anti-système », dans un climat de guerre ouverte : la zone se réfère aux « zones de combat », elle participe au vocabulaire du conflit, de la déshérence, de lieux de non-vie, parce que bombardés ou dévolus à des activités stériles, voire toxiques. Elle évoque tout autant les ZAD (Zones à défendre) ou TAZ (*Temporary autonomous zone*, les zones d'autonomie temporaire introduites par Hakim Bey) que les zones artisanales ou industrielles. La zone est, par définition, un espace limité, isolé, ne fonctionnant pas en lien avec le milieu dans lequel elle s'inscrit. Symboliquement, elle est du ressort de la tumeur, de l'exception, de ce qui se cloisonne plutôt que de ce qui rayonne.

Son étymologie l'atteste : zone vient du latin *zona*, « ceinture ». Cette notion de bande circulaire entourant un centre est restée : la zone est à la

périphérie d'un centre qu'elle n'a pas vocation à occuper. En cela, elle porte ses propres limites ; elle est un manifeste plutôt qu'un changement de paradigme.

Or la gratuité n'est pas une résistance au système ; elle est, potentiellement, l'alternative au système. Elle nourrit et éclaire l'émergence d'une autre économie, dans le sillage d'une vision renouvelée de l'homme, inscrit non plus dans la dualité (« nous contre eux ») mais dans le sentiment d'appartenance à un tout commun – un « tout comme un ». Parler de zone, c'est renoncer à porter la gratuité en étendard et en faire l'outil d'une humanité rendue à sa nature unique et inclusive plutôt que cloisonnée et excluante.

## ***Gratifieria***

Une autre expression se répand telle une traînée de poudre : *gratifieria*. Curieuse expression, aux allures d'oxymore, puisqu'on s'accorde à traduire *gratifieria* par « marché gratuit ». La page Wikipédia indique que c'est :

Un marché non commercial où on peut donner des objets, ou proposer des services gratuits, mais aussi en prendre ou en recevoir d'autres librement. Contrairement à celui du troc, le système de la

gratifieria ne repose pas sur l'échange matériel : personne ne doit rien à personne ; le don se fait sans contrepartie et chacun peut s'approprier tout ce qu'il souhaite sans même donner, dans la seule limite du raisonnable. La gratifieria présente ainsi une alternative à la logique du capitalisme.

Une alternative qui reprend pourtant sa forme de prédilection : le marché, chacun avec ses « produits », derrière son stand, sinon en compétition, du moins en comparaison... Sommes-nous à ce point attachés à cette forme que nous ne puissions nous en défaire ?

Il semblerait : c'est sous cette forme, lancée en 2010 par l'Argentin Ariel Rodriguez Bosio, lassé dit-on de déménager ses affaires, que la gratuité s'est répandue en Amérique latine avant de revenir en Europe.

Si on peut saluer le passage de la « zone » à la *feria*, on peut s'interroger sur la perte de sens du terme espagnol après son accostage en France : la *feria*, les hispanophones l'auront relevé, ne signifie pas marché mais foire. Certes, au fil des siècles, les foires populaires ont peu à peu perdu leur côté festif, voire carnavalesque, pour devenir des marchés de producteurs et brocanteurs. On ne peut pour autant réduire une foire à un marché. Une *gratifieria*, ce n'est pas un marché gratuit mais bien

une « foire de la gratuité », c'est-à-dire **une occupation festive de l'espace public au service de la gratuité**. Et ça, ce n'est pas rien ! Si les traducteurs on lu *mercado* dans *feria*, c'est pire que réducteur : c'est un détournement en bonne et due forme !

Reste que la forme des *gratifieria*, en dupliquant le marché, écope de ses limites : même s'il arrive que tous les dons soient mis en commun, on se sert la plupart du temps chez l'un ou chez l'autre, réactivant les systèmes d'obligation et de contrainte sociale. L'individu ne se dissout pas dans le commun : il donne *ses* affaires et repart en partie avec si elles ne trouvent pas preneur.

Substituer le pot commun au marché requiert en effet des volontaires pour rassembler le reliquat des dons et les réacheminer vers d'autres potentiels donataires, au-delà des présents du jour.

Les visiteurs s'étonnent souvent que je sois disposée à mobiliser *mon* temps pour déposer *nos* objets aux acteurs locaux du réemploi. Pourtant, la *gratifieria*, comme les vide-greniers, mobilise le temps de *tous les donateurs*, tenant leur stand *tout le temps* du marché gratuit, au terme duquel ils doivent *tous ranger et recharger*, dans *tous leurs véhicules*. La somme de temps totale investie

excède bien largement celle de quelques volontaires ponctuels... Il n'empêche que le fait demeure : dégager du temps pour le commun ne coule pas de source. Ce temps-là est compté, contrairement à celui consacré à son usage propre. Ainsi, il y a toujours plus de personnes disposées à donner ce qui les encombre que la main pour ranger... Si la gratuité se conçoit pour les objets, peu sont encore prêts à donner de leur temps sans contrepartie.

Ainsi, toutes ces expériences de gratuité, sous des formes proches au-delà de la diversité des noms, tendent à accoster en terre inconnue, un lieu, un *topos*, que nous peinons à concevoir comme en témoigne notre difficulté à le dire.

Ce lieu, c'est à proprement parler « l'aire de la gratuité » dont nous allons nous approcher afin de mieux en observer les rouages et effets...

## 2. Les 7 vertus de la gratuité

L'aire de la gratuité se parcourt comme une aire de compostage : on observe par où ça rentre, par où ça sort et ce qui se transforme. Il s'agit de repérer où et comment elle opère.

La cartographie que je vous en propose est loin d'être exhaustive ; elle esquisse un champ dont l'ampleur reste à explorer. Ça n'a l'air de rien la gratuité – comme la source, issue de la montagne, n'a l'air de rien, jusqu'à ce qu'elle se jette en mer et redessine tout un delta de son eau. Plus on en suit le cours, plus celui-ci grossit. Plus le cadre s'élargit, plus la gratuité y fait son lit et recompose le paysage.

Suivons donc la gratuité de la sorte : au fil de l'eau, depuis sa source – celle observable dans les espaces de gratuité. Son cours nous fera passer des aspects les plus concrets, les plus immédiatement

perceptibles, à d'autres plus subtils. Toutes les pistes de développement seront évoquées, sans tabou, sur tous les plans, sans séparer le physique de la métaphysique. Loin d'é luder cette dernière dimension, je fais le choix de l'intégrer, pour m'appuyer sur le principe anthropologique d'unité qu'elle induit, avant de décliner, dans la dernière partie, quelques « manifestations » possibles qu'il est possible de dégager du principe ainsi identifié.

Au fil de l'eau, la gratuité agit, c'est-à-dire produit des effets. Ces effets, je les ai regroupés en 7 catégories – 7 « vertus ». Le terme vertu est issu du latin *virtus* signifiant le courage, l'énergie morale, la force physique, la puissance. Les vertus de la gratuité, ce sont donc les forces que son activation développe dans le monde physique.

Maintenant que vous avez la feuille de route, il n'y a plus qu'à embarquer et suivre le cours de la gratuité...

## **1. La gratuité libère et simplifie l'action**

Si j'ai choisi la gratuité en premier ressort, je l'ai dit plus haut, c'est pour sa simplicité. L'échange marchand est désormais la norme de notre société, laquelle mobilise son outil réglementaire pour



encadrer les relations qui en sont issues : garantir la sécurité et la fiabilité des biens (protéger le consommateur), assurer l'équité des échanges (au moins en théorie) et prélever les taxes sur le profit et le travail nécessaires pour financer l'autorité réglementaire, à savoir l'État. Hors cadre marchand, il n'y a pas de consommateur à protéger, pas d'équité à garantir ni de profit à taxer ; personne ne dépense rien (donc n'a rien à perdre) ni n'empêche rien. Parce que l'État n'a rien à y gagner, la gratuité se place d'emblée hors cadre réglementaire. La liberté d'action n'en est que plus grande.

Vous pensez ne plus pouvoir échapper à la bureaucratie et l'inflation de ses normes ? Qu'il faut choisir un statut avant même de bouger le petit doigt, faire des déclarations fiscales, sociales, préalables, se tenir constamment au courant de l'évolution des contraintes réglementaires ? Tout cela est vrai, mais uniquement à *l'intérieur* du cadre marchand : achat, vente, travail rémunéré. En dehors, (presque) rien de tout cela n'est nécessaire. La gratuité réactive un champ oublié : celui du non-marchand, bien plus libre d'agir puisque l'obsession du capitalisme d'État est aussi sa faiblesse : uniquement préoccupé du profit, il ignore le champ qui n'en génère pas.

Dans la gratuité, le producteur, client, commerçant, consommateur, spectateur, cède la place au voisin et ami. Pas besoin de régler une assurance spéciale pour accueillir chez soi ses proches, ni de leur fournir douze prises électriques dans la cuisine ou une salade passée au chlore – ce qui serait le cas pour des clients. Le carcan administratif qui pèse tant au quotidien disparaît comme par magie. Plutôt que de changer les formes du système (une gageure), on change son paradigme. Nous redevons des humains libres. Dans des secteurs pourtant soumis à un nombre incalculable de normes, l’habitat et l’auto-construction participatifs, les jardins partagés, Les Incroyables Comestibles, les grainothèques, font la preuve qu’il est possible de bâtir sans assurance décennale, de cultiver sans autorisation de mise sur le marché, avec des semences et techniques anciennes, dès l’instant où l’on met en commun forces, moyens, ressources et biens, et qu’on se garde de toute tentation de comptabiliser, vendre ou « troquer » de quelconque façon le fruit de cet ouvrage... Pour son usage propre (personnel, ou familial, au sens élargi des « proches »), aucune norme ne s’impose ; on est dans la sphère du privé,

du droit (constitutionnel) de jouir de son intimité et de sa propriété. La réglementation n'intervient que s'il y a mise sur le marché.

Dans ce contexte, la propriété, loin d'être le vol, apparaît paradoxalement comme l'outil de la restauration d'une liberté d'agir ensemble – dès lors qu'elle ose le passage de l'individuel au collectif. Parce qu'elle donne un cadre légal à la famille élargie, la tribu d'amis, les « associés », avec lesquels et pour lesquels on agit gratuitement, elle permet de sortir ces groupements du cadre marchand, et donc de l'emprise bureaucratique.

## **2. La gratuité génère la convivialité**

La gratuité, on l'a vu plus haut, est génératrice de liens et de rencontres. Parce que l'électro- ménager n'a plus sa notice, celui qui donne peut expliquer comment s'en servir à celui qui prend. Celui qui a lu témoignera volontiers de sa lecture à celui qui voudrait lire. On livre des retours d'expérience, des conseils, des suggestions. Ces partages spontanés, *non obligés*, nourrissent la confiance mutuelle, aident à rencontrer l'autre en dehors des postures sociales, à travers ses goûts musicaux, cinématographiques, esthétiques. Quand on voit la

même robe portée successivement par trois amies, cela crée un lien physique, communautaire : nous pouvons nous vêtir du même. Ce qui se fait généralement en famille se pratique au-delà du cercle familial – incidemment, nous élargissons ce champ, y faisant entrer des « étrangers ». La convivialité s'éprouve au sens propre du terme : il ne s'agit pas seulement de passer du « bon temps » ensemble, mais d'éprouver notre capacité à « vivre ensemble » – à faire société. Rien de tel que de l'éprouver physiquement pour réaliser que la convivialité, le *buen vivir*, le « vivre ensemble » sont autant d'étendards politiques d'une rénovation du lien social, fondé non pas sur la méfiance vis-à-vis de l'autre, perçu comme un concurrent et une menace, mais sur sa perception comme un allié et un contributeur.

Ce changement de point de vue est en soi un puissant facteur de paix sociale.

Ces deux premières « vertus », je les avais anticipées avant la mise en place de l'espace de gratuité. Les suivantes en revanche me sont apparues à l'usage, émergent de l'expérience.

### 3. La gratuité rééduquée à l'usage

Ma première surprise fut de constater qu'il y avait plus de gens pour donner que pour prendre. On m'avait alertée d'un possible « pillage » d'un effet d'aubaine attirant brocanteurs ou gitans, je n'ai jamais rien vu de tel. Au contraire : plus de la moitié des biens, des biens en état d'usage, restent à la fin et sont réacheminés vers des acteurs locaux du réemploi. Souvent, les visiteurs regardent, fouillent, prennent, reposent – en répétant : « Mais qu'est-ce que je vais en faire ? »

La gratuité pose la question de l'usage, contrairement au prix qui, même modeste, renvoie à la valeur marchande. J'achète ce pull pas parce que j'en ai besoin mais parce qu'il est en solde ; c'est une bonne affaire, je l'ai à moitié prix – ou à un euro sur un vide-grenier. En conséquence de quoi il prend place dans mon armoire, où il demeure des années car je peine à m'en séparer : j'en attends un retour sur investissement, quel que soit le montant de cet investissement. Ne pas le porter du tout, ou suffisamment, est la preuve que je me suis fait avoir : j'ai acheté quelque chose dont je n'avais pas besoin. J'attends donc le moment où je vais prouver, par l'usage, ou la revente, que je n'ai pas agi en dépit de mon intérêt propre – et je peux

attendre longtemps ! Nos placards sont remplis de ces attentes...

Rien de tel dans la gratuité. L'objet n'est pas apprécié pour sa valeur marchande, mais pour sa valeur d'usage : combien de fois suis-je susceptible de l'utiliser, de le porter ? Est-ce que je ne dispose pas déjà de quelque chose qui fait office ? Est-ce que ça risque de m'encombrer plus que de me servir ?

Très souvent, la réponse est oui et l'objet reposé.

La gratuité permet de mesurer le vrai besoin au regard du coût global, monétaire, mais aussi d'entretien ou d'encombrement. Elle fait prendre conscience de notre surcharge en biens matériels, du fait « qu'on a déjà tout ce qu'il nous faut » et qu'encore plus serait trop.

Les visiteurs repartent avec peu de choses, triées sur le volet, et déterminés, quand ils doutent de l'usage réel qu'ils feront de l'objet pris, à le ramener au prochain espace de gratuité. Bien des livres, vêtements, DVD, ont ainsi fait des allers et retours nombreux, démultipliant leur usage.

Face à l'abondance de biens appropriables, les participants réalisent leur vraie richesse, malgré le matraquage publicitaire leur instillant quotidiennement le sentiment d'insatisfaction ou de

frustration. Ils repartent repus, leur compulsion à acquérir du neuf saturée. Ils se sont libérés, provisoirement, du désir de consommer plus.

En recentrant sur l'usage, la gratuité recentre aussi sur l'utilisateur, non plus consommateur passif répondant à des injonctions de consommer, mais individu conscient de ses besoins singuliers et capable d'observer sa satiété. En cela, elle constitue un antidote (le seul que j'ai pu observer à ce jour) face aux assauts du consumérisme. L'espace de gratuité est un exercice régulier de positionnement face aux injonctions à accumuler. Les accros au shopping anonymes pourraient y tenir leurs réunions de sevrage...

#### **4. La gratuité crée de la richesse sans coût**

Les participants, délestés de biens inutiles, remplacés par quelques objets triés sur le volet, expriment le sentiment de repartir plus « riches » qu'en arrivant, alors même que personne ne s'est « enrichi » sur le dos d'un autre : les dons particuliers ont permis un enrichissement collectif.

Si l'on va plus loin, les dons non repris étant réacheminés vers des acteurs du réemploi, la boucle vertueuse s'étend : création d'emplois, obtention de

biens d'usage à moindre coût, réduction des déchets pour la collectivité et donc des charges collectives d'incinération, etc. Chacun est gagnant – chaque personne en particulier et la collectivité en général. La gratuité réussit ce miracle de démultiplier des usages sans coût ni mise de fond. Voilà de quoi bousculer quelques théories économiques...

C'est que nous sommes passés dans une économie de surproduction. Aujourd'hui, plus d'humains meurent d'obésité que de faim. Et cela change la donne, comme le montre Yann Moulier Boutang dans son ouvrage *L'abeille et l'économiste*. Dans nos sociétés d'abondance, pour ne pas dire de pléthore, la création de richesse ne résulte plus de la production de biens (devenue excessive par rapport aux besoins, au point d'être toxique écologiquement et psychologiquement) mais de leur circulation. Il le démontre en utilisant la métaphore des abeilles, contribuant plus à la richesse globale par la pollinisation que par la production de miel.

La gratuité participe de ce changement de paradigme économique avec la compréhension intime que le sentiment de richesse ne vient pas du fait de détenir *plus de biens*, mais de bénéficier d'*assez d'usages*, ce qui est permis par la



circulation gratuite de ces biens entre tous (« Est riche celui qui sait qu'il possède assez » disait Lao-Tseu). Ce retournement de paradigme, difficile à concevoir mentalement, se constate et s'éprouve physiquement lors des espaces de gratuité.

## 5. La gratuité fait circuler la vie

En remettant en circulation les biens, on remet en circulation l'énergie qui s'y matérialise. Toute mise en circulation va dans le sens de la vie : pour la médecine chinoise, les maladies sont le résultat de circulations énergétiques bloquées ; dans l'histoire, les périodes les plus fastes ont correspondu aux périodes où circulaient le plus librement les populations ; une forêt giboyeuse est une forêt libre d'entraves empêchant la circulation de la faune ; un garrot apposé trop longtemps provoque la gangrène du membre... Dans le monde physique (comme métaphysique), la circulation *est* la vie, et la vie est circulation. Quand le cœur cesse de battre, c'est-à-dire de pomper le sang pour qu'il circule, alors la vie s'arrête.

Thésauriser, accumuler, symboliquement, c'est créer des tumeurs dans nos intérieurs : des endroits

où l'énergie reste figée tandis que les objets prennent la poussière, les mites, l'humidité.

Les religions le disent aussi : le *spiritus* latin, le *pneuma* grec, la *ruâh* hébraïque et jusqu'au *hau* maori désignent tous à la fois l'Esprit et le souffle, le vent. Ce qui appartient au Tout, à l'illimité, n'est pas figé mais au contraire venté, circulant.

Or, pour qu'il y ait circulation, il faut qu'il y ait du vide. C'est ainsi qu'on crée un tourbillon dans un bain : en creusant l'eau à un endroit que vient remplir l'eau d'ailleurs, générant un courant. C'est ainsi qu'on respire, en expirant l'air, ce qui crée une dépression appelant l'inspire.

Il n'y a pas de secret : pour que la vie circule dans nos placards (commençons par nos placards, mais c'est valable pour tous les secteurs de nos existences), il faut d'abord y faire du vide.

Sitôt réactivée, cette circulation de biens, source et témoin de la circulation de vie, nous amène à ressentir un sentiment d'allègement, voire d'allégresse – une respiration intérieure : recalés sur le flux de vie, vide, plein, expiration, inspiration, on « respire » mieux.

Et ça, ce n'est qu'en ouvrant nos placards. Alors imaginez la puissance de cet élan de vie circulant si l'on ouvrait nos frontières aussi...

Cette remise en circulation du flux de vie est proprement miraculeuse – il n’y a pas d’autre terme. Je ne compte plus les trouvailles « providentielles » dont l’espace de gratuité a été le théâtre. J’en suis venue à soupçonner une loi sur un plan plus subtil, dont la matière témoigne : le fait de se placer sur le plan de la circulation et du « don gratuit » active une boucle de circulation de dons gratuits à l’échelle de l’univers. Je donne un livre et je trouve la machine à coudre dont je rêvais. Bien sûr, si intention il y a (je donne ce livre *pour* recevoir une machine à coudre), ça ne marchera pas, car alors le don n’est pas gratuit mais instrumentalisé... Mais si l’élan est vraiment gratuit, sans intention cachée, même à soi-même, alors la « magie du don » opère : c’est en voyant à l’étalage l’objet dont on a besoin qu’on se rappelle avoir pensé quelques jours plus tôt : « ah, si j’avais ça ! » – non pas pour le plaisir de posséder mais parce que cet objet participe de notre expansion, donc de notre capacité à donner au monde.

C’est une constante : les objets trouvés « par miracle » ne sont pas ceux qui nourrissent notre désir narcissique, mais notre élan contributif : un outil pour celle qui lance un chantier, un livre épuisé pour qui voulait approfondir un sujet d’étude

ou des perles pour l'enfant désireux d'offrir des colliers... C'est comme si la vie venait fournir, opportunément, ce dont chacun a besoin pour se déployer – et contribuer à l'univers.

Le mouvement de vie est, dans la nature comme dans l'homme et toute forme du vivant, un mouvement d'expansion. En mettant en circulation, nous réactivons ce mouvement d'expansion de la vie, de toute vie – y compris la nôtre...

## **6. La gratuité acte l'appartenance au commun**

Plus largement encore : et si le primitif, l'humain originel, en donnant, ne cherchait pas tant à provoquer l'échange, comme le suppose Marcel Mauss, qu'à participer à ce flux de vie ? Les biens, comme l'eau, ne doivent pas stagner au risque de croupir. On les remet donc en circulation. Et s'il y a échange, et ce point est fondamental, ce n'est pas avec un autre dont on attend un retour (vision occidentale passée au tamis du paradigme de l'échange) mais avec le Tout. Le bien est mis à disposition du Vivant. Il s'inscrit dans un rapport du *un* au *tout* et non dans une relation duelle de personne à personne ou de groupes de personnes à

groupes de personnes. **En s'exerçant, la gratuité acte l'inscription de l'un dans le commun.**

En cela, elle est un marqueur d'appartenance : si je peux donner dans ce commun, c'est que j'existe dans ce commun – que ce commun soit famille, tribu, voisinage, village, pays, communauté humaine, communauté du Vivant... L'extension du champ du commun est potentiellement illimitée.

Ainsi, les (très) anciens n'échangeaient-ils pas avec leur voisin, la tribu de l'autre côté de la rivière, ou leurs dieux : ils donnaient au Tout, qui est à la fois leur voisin, la tribu étrangère et les dieux. Nos (moins) anciens d'aujourd'hui le font encore dans nos campagnes : quand la voisine apporte les œufs de ses poules parce qu'elle en a trop à son voisin qui lui donne quelques semaines plus tard des tomates, ce n'est pas un troc : elle n'a pas apporté ses œufs dans l'attente des tomates. Elle a donné ce qui ne lui servait pas et il a fait de même. Ils ont l'un et l'autre confiance (même si pas forcément conscience) que cette disposition au don, authentiquement gratuit, est la condition d'une richesse commune. Il y a certes obligation de recevoir et obligation de donner, mais cette dernière est *de principe* : le voisin n'est pas obligé de rendre tout de suite, ni à elle directement, ni en proportions

égales ; en revanche, tôt ou tard, il lui faudra manifester sa disposition à donner, c'est-à-dire montrer qu'il participe à cette « communauté de don ». En donnant, il entre dans le cercle.

De fait, une grande disparité de dons coexiste dans une petite communauté, certains donnant à tour de bras et d'autres presque rien, ce qui n'empêche pas les dons de continuer de se pratiquer.

En revanche, celui qui ne donne pas *du tout* sera stigmatisé – et il se peut que le stigmaté du pauvre en soit directement issu. On compatit pour celui qui ne donne rien, faute de pouvoir se passer de quoi que ce soit, mais quelque part, dans l'inconscient collectif, il est aussi perçu comme faisant un peu moins « partie » des nôtres, en ne prenant pas place dans cette communauté de don. La réticence à « accepter la charité » procède de ce même inconscient collectif : celui qui ne fait que recevoir ne peut prendre place dans le « cercle du don » où l'on reçoit d'une main et donne de l'autre. Si un seul acte manque, qu'il s'agisse de donner ou recevoir, un chaînon fait défaut et le cercle se brise. Ainsi, ce qui est demandé aux membres de la communauté, **ce n'est pas tant de donner en retour, que de donner à son tour** – c'est-à-dire

manifester sa disposition à donner, signe de son appartenance au groupe.

Cette confiance dans la disposition partagée au don est le mortier de toute communauté humaine. Elle est inscrite au plus profond de notre être social, et c'est elle qui ré-émerge à l'occasion de ces espaces de gratuité : on se rappelle la joie de donner à l'autre et recevoir de lui – de rentrer dans le cercle.

Nous avons perdu la mémoire de cette nature profonde, après des millénaires de prédation, conquêtes, exploitation, domination, colonisation, compétition, parachevés par quelques décennies de propagande marchande ayant réussi à nous persuader que « l'homme est un loup pour l'homme » et la compétition la loi de la nature. Nous avons oublié cette disposition au don pratiquée pourtant depuis la nuit des temps – et jusqu'à la joie qu'on y éprouve. La preuve : seules quelques dizaines de personnes se rendent aux espaces de gratuité, quand le même jour ce sont des centaines qui se pressent aux vide-greniers et des milliers dans les centres commerciaux...

Souvenez-vous pourtant... Souvenez-vous du jeune enfant en vous, avant l'école, la crèche, la « socialisation »... Le petit homme n'a pas le

réflexe de s'approprier. Il donne spontanément à l'autre et est ravi de ce qui lui est donné. Et puis, autour de dix-huit mois, deux ans, il commence à imiter ce qu'il observe : l'appropriation, l'attachement à l'objet (« c'est le mien ! ») dont il ne se sépare plus qu'après un drame. L'appropriation n'est pas innée, mais acquise. Elle structure notre imaginaire occidental au point qu'il nous est désormais malaisé de penser le don gratuit – la preuve : on le requalifie en troc ou il nous faut imaginer coûte que coûte un contre-don.

Pablo Servigne et Gauthier Chapelle, dans leur excellent ouvrage de synthèse des connaissances sur le sujet, *L'entraide, l'autre loi de la jungle*, apportent à point nommé la démonstration scientifique que l'entraide, c'est-à-dire l'aide mutuelle, est le ressort premier tant dans la nature que dans les groupes humains.

Apparu en 1902 avec l'ouvrage de l'anarchiste russe, Pierre Kropotkine (*L'entraide, un facteur de l'évolution*), le terme « entraide » désigne l'aide mutuelle, afin de rappeler, après l'assaut de la pensée sociale-darwiniste, son fondement naturel, moins basé sur la réciprocité que sur la *mutualité* (c'est-à-dire la *mise en commun*) de l'aide.



Il est urgent de l'affirmer haut et fort : le propre du Vivant, et donc de l'humain, est de donner spontanément sans compter. Cette assertion en fera rire plus d'un et douter de nombreux autres. Cela est pourtant observable, chez le jeune enfant comme chez bien des peuples premiers : **par nature, l'humain donne spontanément sans compter.**

Chacun de ces termes est important : *par nature*, et non par culture. *L'humain donne spontanément*, c'est-à-dire que son premier réflexe, son élan préalable à toute croyance, éducation, interdit, ou réflexion, est de donner. Cet élan peut être culturellement dénigré – ou au contraire cultivé. Reste que si chacun va voir au fond de son être, il en retrouvera la source : au fond, nous avons élan de donner, d'aider. Nous sommes irrigués de cette sève et quand nous contactons cet élan, nous éprouvons allégresse et joie, le sentiment d'être à sa place – en paix.

*Sans compter*, enfin : dès que l'enfant, ou le « sauvage », apprend à compter, il perd le sens du don. Par définition le don ne se compte ni ne se mesure, ou alors il n'est pas don. Difficile à concevoir dans une société où tout s'évalue, y compris le non mesurable : l'aide, l'hospitalité, la vie, l'amour, le soin...

Pourtant, quand on donne sans compter (un pléonasme), à un étranger comme à un proche, on étend le champ de sa famille, jusqu'à retrouver sa place dans le commun de l'univers.

## **7. La gratuité, alliance du masculin et du féminin, est féconde**

Dans la gratuité, la conjugaison dans un même espace temps de l'acte de donner et de celui de recevoir active la double polarité humaine, masculine (je donne à l'extérieur ce qui vient de mon intérieur) et féminine (je reçois, j'accueille, dans mon intimité ce qui vient de l'extérieur). Cette alliance d'un principe masculin et féminin est, par essence, féconde, c'est-à-dire génératrice d'effets et de formes : les objets, les rencontres, sont sources de nouveaux développements, activités, projets. Au-delà de la convivialité, il y a, dans les espaces de gratuité, un terreau particulièrement fertile : ce qui s'y croise y germe, y pousse. S'y nouent des amitiés, des associations professionnelles, des partages de savoir, de services, de soins... Les rencontres ne sont pas mondaines, stériles, mais créatrices.

Cette conjonction des actes de donner et recevoir réitère en outre la plus vieille relation du monde : celle de la mère et de son nouveau-né. La mère (archétypale) donne inconditionnellement ce qu'elle est à son enfant : son corps, son lait, afin qu'il croisse. Et son enfant reçoit ce corps et ce lait (lait qui ne continue de couler, et dans des proportions croissantes, que parce que l'enfant continue de le prendre : la condition de la lactation est la présence d'un nourrisson).

Cette métaphore illustre combien la conjonction des actes de donner et recevoir est constitutive du vivant : fécondation issue de la rencontre du masculin et du féminin, nourrissage de la mère à l'enfant permettant sa croissance.

La gratuité, en opérant la jonction de ces deux mouvements, en donnant à éprouver dans son corps cette union des polarités, reconnecte à ce pouvoir pro-créateur. On passe du sentiment d'impuissance dans un monde qui nous dépasse à la perception de sa puissance d'agir, de créer, de grandir, de participer. Nous sommes partie prenante de la création, non pas tout-puissants, mais puissants avec le Tout...



### III

## L'ère de la gratuité

- Revenu inconditionnel et activité choisie
- Économie vernaculaire
- Du bon usage : refonder la propriété
- Taxer la circulation plutôt que la production et le travail
- Politique de la gratuité



Avec cette visite de l'aire de la gratuité, nous avons pu observer ses rouages, ce qu'elle active, les effets qu'elle génère. Elle fonde, on le voit, un rapport renouvelé au monde – un changement de paradigme anthropologique : l'homme ne se perçoit plus comme concurrent, dans un rapport de production-consommation duel, mais **participatif au commun du Vivant**. Il n'est plus moyen, outil, mais libre contributeur. Il recouvre une relation organique à l'univers, après le « tout instrumental(isé) » caractéristique du dernier millénaire. Pour autant, il ne s'agit pas d'un retour en arrière : cette relation est dynamique et spontanée plutôt que figée et déterminée par ses conditions de naissance et une tradition immuable. Sa participation au Commun est volontaire, singulière, mue par son élan et sa nature propres. Elle n'est pas conditionnée par une contrainte extérieure, qu'elle soit morale, religieuse, ou

coutumière. Contrairement au don, la gratuité ne génère pas un système d'obligations réciproques.

De ce principe de gratuité peut découler une façon renouvelée de faire société. Non pas un nouveau système, mais de nouveaux outils (*convivial tools* au sens d'Ivan Illich) pour édifier, brique après brique, l'ère de la gratuité.

Il ne s'agit de rien d'autre que se saisir du ballon de la gratuité, et de tenter de transformer l'essai, en tirant au-delà des poteaux fermés du paradigme de l'échange.

L'application du principe de gratuité à d'autres domaines (psychologie, philosophie, érotisme, spiritualité, etc.) serait tout aussi féconde. Pour l'heure, je me contenterai d'évoquer les pistes d'application dans les champs économique, social, juridique et politique, directement impactés par la notion de gratuité. Ces esquisses visent à stimuler l'imagination et la réflexion, afin que d'autres se saisissent du sujet et l'approfondissent.

## **Revenu inconditionnel et activité choisie**

L'instauration d'un revenu inconditionnel (donné « gratuitement », sans contrepartie) pourrait être la première manifestation de la gratuité dans la sphère



économique et sociale. Cette proposition n'est pas nouvelle et s'impose progressivement dans le débat public. Elle est une réponse pertinente à la destruction des emplois salariés résultant de l'augmentation de la productivité et de l'automatisation des tâches. Tout analyste économique un peu honnête sait que le plein emploi ne reviendra pas (sauf à subventionner massivement cet emploi, ce qui est une forme de soins palliatifs pour un marché de l'emploi en fin de vie). Nous le savons depuis des décennies : il y aura de moins en moins d'emplois à temps plein pour tout le monde, et c'est tant mieux ! Face à cette réalité, on peut organiser la guerre (le marché du travail, avec d'un côté ses nantis et de l'autre ses exclus), instaurer un juste partage (pas plus d'un mi-temps pour tous, ce qui correspond, aujourd'hui, à la quotité de travail rémunéré observée, sachant que nombre de ces emplois ne sont pas utiles socialement, quand ils ne sont pas carrément fictifs ou toxiques), ou bien on peut changer de paradigme : imaginer un nouveau mode de répartition de l'activité productive, c'est-à-dire de l'activité collective nécessaire à la production de nos besoins de subsistance et de confort. Cela implique, évidemment, une redéfinition de ce que sont ces besoins à l'échelle de

la planète, sujet qui suffirait à alimenter quelques gros ouvrages, et dans lequel je ne me lancerai pas ici.

Indépendamment de la nature de ces besoins, nous pouvons dès à présent nous questionner sur la manière dont on choisit de traiter, collectivement, le reliquat de production collective que l'on nomme habituellement le « travail ». Certains (tel Rutger Bregman ou Emmanuel Dockès) prônent une semaine de travail de 15 ou 16 heures. Deux jours de travail « au service de la collectivité » par personne en âge de travailler, voilà ce dont notre société a aujourd'hui besoin et pas plus. Il est à noter que cette quotité de « travail » est proche de celle pratiquée dans les sociétés premières, de l'ordre de 3 heures par jour, pour assurer les besoins élémentaires. Cette option, toutefois, repose sur l'existence d'un « marché » du travail, même régulé à la baisse. L'humain continue à se placer, certes de manière réduite, sur ce marché, dans lequel il est un bien de consommation au service de la production industrielle. Si l'on peut supposer que la charge, réduite de cinq à deux jours par semaine, réduirait d'autant la pression sur le salarié, au point de la rendre tolérable, il demeure que pendant ces deux jours « ouvrés », le travailleur est passif, soumis,

non générateur de son activité, dans un rapport d'exploitation où il se trouve soit du côté de l'enclume soit de celui du marteau, mais d'une façon ou d'une autre dans un rapport instrumental et duel – donc dualiste, avec des gagnants et des perdants. La réduction du temps de travail est un changement de syntagme et non de paradigme, de la même façon que le prix libre.

L'application du principe de gratuité à l'activité et au travail est le revenu inconditionnel. Le MFRB (Mouvement français pour le revenu de base) le définit comme un revenu « versé par une communauté politique à tous ses membres » ; il est universel (tout le monde le touche), individuel (il est perçu à titre personnel, indépendamment de sa situation familiale), inconditionnel (sans condition de ressource ou de contrepartie), cumulable (avec un salaire par exemple), et *ad vitam* (garanti de la naissance à la mort). Il s'agit, en clair, de donner *gratuitement* à tout humain, quels que soient son âge, ses activités, ses revenus, ses compétences, son statut matrimonial, etc., un identique revenu « de base », *préalablement* à toute activité, d'un montant « suffisant » pour couvrir ses besoins vitaux et lui permettre de déployer librement des activités choisies, non dictées par la contrainte économique.

On voit bien le changement de paradigme que cela constitue et qui explique la difficulté que nous rencontrons à adopter cet outil, élaboré de longue date, et ce alors qu'il répond conjointement à de multiples problématiques insolubles sans lui : la rareté de l'emploi, on l'a vu, mais aussi la pauvreté, qu'il éradique immédiatement ; l'inégalité de revenus hommes-femmes qu'il compense ; l'accompagnement des changements de vie, professionnels ou familiaux, auxquels sont massivement exposés les travailleurs aujourd'hui (lancement d'une entreprise, reconversion, année sabbatique) ; soin à ses proches (enfants, anciens, handicapés) qu'il permet d'assumer directement quand c'est son choix plutôt que d'en collectiviser, à grands frais, la charge. Plus largement, il finance des activités socialement utiles mais non rentables commercialement et accompagne la nécessaire transition énergétique et écologique en compensant la perte durable de revenu et d'emplois pour les millions de salariés travaillant dans des secteurs appelés à évoluer ou disparaître (chimie, pétrole, nucléaire, médicament, agriculture intensive, élevage, etc). Il résout l'inefficacité administrative, les effets de seuil et d'aubaine, et l'inutile mais massif contrôle social généré par le versement de

plus d'une centaine d'allocations. Bien des économistes ont prouvé qu'on pouvait le financer, en particulier si on le verse, au moins pour moitié, en monnaie locale citoyenne, où il a alors un double effet levier : celui d'éviter le retour de l'argent injecté sur le marché financier spéculatif et la consommation toxique, tout en créant et alimentant une demande locale de nature à lancer et dynamiser les activités de proximité. C'est à ce point une panacée que c'est à se demander pourquoi il n'est pas encore instauré.

Précisément sans doute parce qu'il renverse une croyance à laquelle nous demeurons visiblement attachés : celle selon laquelle « tout travail mérite salaire » et son corollaire : « après l'effort, le réconfort ». En somme, il serait naturel (et pourtant ce n'est pas ce que la nature nous donne à voir) de travailler d'abord pour gagner son pain et non de gagner son pain pour travailler.

Le revenu inconditionnel inverse ce paradigme : comme la mère, comme la nature, il donne sans compter, et ne présente pas la facture. Il s'inscrit résolument dans le non marchand – le gratuit.

Or notre culture, judéo-chrétienne, a une difficulté métaphysique avec la gratuité : ne nous a-t-il pas été enjoint : « tu gagneras ton pain à la sueur

de ton front » ? Plus généralement, la tradition abrahamique, où trouvent leur origine les trois monothéismes (judaïsme, christianisme, islam) repose sur l'Alliance entre Dieu et Abraham : en contrepartie de son adoration exclusive par les hommes, le Dieu unique donne au peuple élu le droit de soumettre la terre et ses animaux à son profit. Ce n'est ni plus ni moins qu'instituer le «donnant-donnant » – ou prenant-prenant...

La pseudo « efficience » néolibérale en a rajouté une couche : on pourrait bien un jour demander à nos nourrissons de produire leurs résultats au bac avant de bénéficier du lait de leur mère, laquelle ferait un état des heures passées à allaiter, avec supplément de nuit, en vue d'une facture à présenter à sa majorité. Les banques leur feraient crédit ! La logique bureaucratique, comptable, ne tremblerait pas face à une telle aberration...

Pourtant, comme pour l'enfant, cette gratuité de la subsistance conditionne le déploiement d'une activité juste, sereine et collaborative, fondée sur la créativité, force d'ouverture et de circulation vitale, plutôt que sur le besoin inassouvi et la peur, génératrices de compulsions, fermetures et blocages.

Alors certes, il se pourrait que certaines activités ne trouvent plus preneurs – sauf à les rémunérer à leur juste bénéfice social. S'établirait alors une nouvelle valorisation du travail : il y a fort à parier que l'agent de service hospitalier, l'éboueur ou le terrassier gagneraient plus qu'un trader, un acteur ou un footballeur s'ils n'étaient plus rémunérés selon leur valeur sur un marché mais en fonction de leur bénéfice social avéré.

Enfin, le fait même de mettre un terme à cette course vaine à l'emploi, en dégageant l'humain de la nécessité d'en trouver un pour subvenir à ses besoins, ôterait le principal moyen de pression exercé par les grands groupes industriels sur les gouvernements : le chantage aux licenciements massifs. Le pouvoir des multinationales sur les décideurs publics tient peut-être à des collusions douteuses, mais plus encore à leur pouvoir de réduire à néant la première promesse de tout candidat : le retour à l'emploi. Avec un revenu garanti pour tous, les gouvernements seraient enfin en position de pouvoir dire non à ceux qui le pressent, sans risquer les représailles que constituent les licenciements massifs, les délocalisations, et la colère des salariés qui en font les frais.

## Économie vernaculaire

L'espace de gratuité permet d'observer, concrètement, comment le fait de se séparer de biens génère un accroissement collectif de richesses, ce qui va à l'encontre de la pensée économique dominante selon laquelle la valeur dépendrait d'une production qui s'actualiserait dans la cession du bien d'un vendeur à un acquéreur. Or les notions de production et de cession-acquisition, qui fondent notre vision industrielle et marchande de l'économie, ne sont qu'une manière de générer des usages – et sans doute pas la meilleure. La raréfaction des ressources, la menace sur nos écosystèmes, la quantité de biens inutiles, voire toxiques, et de déchets produits, la prédation économique et la précarisation des populations qui en découle, sont autant de preuves accablantes que cette conception, occidentale et libérale, de l'économie est une impasse, et conduit à une mise en danger majeure de l'humanité.

Le temps est venu de repenser l'économie sur d'autres bases, en changeant non pas de syntagme (économie verte, entreprise libérée, production respectueuse de l'environnement, etc.) mais de paradigme : **l'usage peut se générer autrement. Sans producteur ni consommateur, sans vendeur**



**ni acquéreur, mais par une mise à disposition gratuite du temps, des compétences, des outils, des ressources, entre libres contributeurs, en dehors du recours ou de la référence à un marché.** Et c'est bien l'accessibilité réelle à ces usages qui donne le sentiment d'être « riche », à savoir de ne « manquer de rien ». Pourquoi faudrait-il de l'argent pour ça ?

Ce faisant, se rouvre le champ de l'économie domestique, ou de ménage. Ce champ, vieux comme le monde, a été constamment réduit par les assauts du marché. Rappelons-nous nos grands-parents : beaucoup cultivaient leur potager, élevaient leur volaille, habitaient une ferme construite par leurs ancêtres, fabriquaient leurs meubles et vêtements, cueillaient leurs fruits, herbes et baies ; le recours au marché était réservé aux seuls biens non générés par la famille proche ou étendue (voisins et amis). Cette économie de ménage est première dans toutes les sociétés traditionnelles. Ce n'est que récemment que le marché au loin a pris le pas sur le ménage au près.

Pourquoi qualifier cette économie non marchande de vernaculaire plutôt que de « domestique » ou « de ménage » ? Parce que ces derniers termes sont mal connotés et se réfèrent à une maisonnée (la

*domus* romaine) que nous peinons à concevoir au-delà de la famille nucléaire. Pour rendre à cette économie sa dimension intrinsèquement communautaire, une communauté qui peut englober l'ensemble du Vivant, je choisis donc, après Ivan Illich, d'emprunter au code théodosien le terme de vernaculaire, pour désigner :

La production sociale par opposition à la production économique, la génération de valeurs d'usage par opposition à la production de marchandises, l'économie du ménage par opposition à l'économie du marché.

Pour Ivan Illich, le vernaculaire est « l'inverse d'une marchandise » – ce qui est « confectionné, tissé, élevé à la maison et destiné non à la vente mais à l'usage domestique ». Dans *Le travail fantôme*, en 1981, il précise :

Il nous faut un mot simple, direct, pour désigner les activités des gens lorsqu'ils ne sont pas motivés par des pensées d'échange, un mot qualifiant les actions autonomes, hors marché, au moyen desquelles les gens satisfont leurs besoins quotidiens – actions échappant, par leur nature même, au contrôle bureaucratique, satisfaisant des besoins auxquels, par ce processus même, elles donnent leur forme spécifique.

Vernaculaire viendrait du latin *vernaculus*, de *verna*, esclave né à la maison. Il évoque une force de travail autonome, interne à la maisonnée et donc les activités échappant au marché (y compris du travail).

Cette économie a existé de tous temps, et elle existe encore, on l'a vu, dans nos communautés villageoises et familles : on se repasse les objets, on met à disposition ses outils, on ne compte pas son temps. Un exemple parmi d'autres : le tas de fumier. Approchons-nous, il nous servira à illustrer le principe économique vernaculaire :

Dans une logique marchande, le jardinier va à la jardinerie acheter son sac de terreau.

Dans une logique marchande, relookée en économie verte ou circulaire, le jardinier va recevoir de sa communauté de communes un composteur en plastique fabriqué en Chine, qui nécessitera l'acquisition d'équipements complémentaires pour compenser son absence de praticité. Ou bien : il va déposer ses déchets verts en déchèterie qui seront compostés sur une aire de compostage avant d'être distribués aux administrés, après des dizaines de kilomètres de déplacements dans tous les sens.

Dans une logique vernaculaire, le jardinier fait, avec une fourche et quelques palettes trouvées dans sa grange, un tas de fumier au fond du jardin qui lui servira à amender sa terre. *Il ne procède à aucun*

*investissement ni échange pour remplir directement son besoin d'usage.*

On relèvera au passage que pour un même produit trois termes sont utilisés : fumier, terreau, compost – comme s'il fallait un nom de baptême pour entrer dans la religion du marché...

Le principe économique vernaculaire est donc la génération « familiale » de biens d'usage sans recours au marché et, par extension, les activités humaines trouvant à s'exercer en dehors du cadre de l'échange.

La question se pose : pourquoi ces pratiques, omniprésentes, ont-elles disparu ? Vous l'aurez deviné : parce qu'elles ne rapportent rien. Elles ne coûtent rien non plus : elles reposent sur les ressources, les compétences et le temps disponibles, participant de ce qu'Ivan Illich appelle le « travail fantôme ». Hantent-elles le PIB ?, en tout cas elles n'y figurent pas.

Ces contributions croisées se font **au sein d'une communauté d'alliés**, de nature à assurer, par **l'entraide**, la plupart des **besoins d'usage** de ses membres – je souligne, car cette phrase articule les trois mots-clefs d'une économie vernaculaire : communauté d'alliés, entraide, besoins d'usage.

Si le vernaculaire a disparu, c'est aussi parce que les communautés d'alliés ont disparu, à tous niveaux : la famille, réduite à sa portion la plus congrue, de même que la tribu ou plus récemment les communautés villageoises, mises à mal par l'éradication des communaux et la disparition des travaux collectifs : moissons, construction, mobilisation après une catastrophe naturelle ou humaine, toutes occasions de cultiver le sens du commun et éprouver l'interdépendance humaine – la nécessité vitale de l'entraide. Dans une économie marchandisée, il importe plus d'avoir de quoi acheter une moissonneuse, des maçons polonais ou une assurance, que d'appartenir à une communauté qui pourvoira aux besoins singuliers de ses membres, à la façon d'une famille élargie...

Or l'entraide, on l'a vu plus haut, est bien le second mot-clef du vernaculaire. On ne marchandise pas sa force ou son temps de travail : on s'aide, sans compter, parce qu'on appartient à un collectif humain sur lequel on sait pouvoir compter, précisément parce qu'on ne mesure pas ce qu'on donne.

À force de vouloir marchander toutes les activités humaines, nous approchons du point de rupture : celui où nous ne pouvons plus assumer le coût

marchand de la plupart d'entre elles. Si le marché fonctionne assez bien pour produire des clous et du sel, il est loin d'être pertinent, ou performant, pour accompagner le début et la fin de vie, la santé, l'éducation réelle, la construction et l'alimentation saines, la sociabilité, l'hospitalité, la gestation et l'éducation d'un enfant. Tous ces services étaient mieux rendus par les proches – cette « maisonnée » qui dépasse le cercle strictement familial pour inclure les voisins, amis, alliés, ce réseau d'entraide qui fonde et signe l'appartenance à une communauté humaine et se préoccupe bien moins de valeur que d'usage. De fait, l'économie vernaculaire ne marchande pas des biens ; elle génère des usages – non valorisables, car non rentables, ou non calculables, mais non moins nécessaires.

Ce faisant, le vernaculaire a donné naissance à des pratiques particulières, traditionnelles, indigènes, autochtones, dont on peut observer les pertinences, notamment en termes de moindre impact écologique et d'adaptation fine aux usages et climats. Peut-on pour autant qualifier ces pratiques de vernaculaire dès lors qu'on voudrait les marchander ?

L'exemple du pisé est éclairant. Le pisé est par essence une technique vernaculaire : il s'agit de bâtir des murs à partir de la terre prélevée directement sur le site, en la tassant dans des banches grâce à une forte intensité de main-d'œuvre. Autrefois, les villageois se mobilisaient pour construire la ferme de l'un, puis celle de l'autre, sans recourir à l'échange de temps mais selon le principe de mise à disposition gratuite au collectif. Cette technique, pertinente dans une économie vernaculaire, entre mal dans le tamis du marché, où le temps est (beaucoup) d'argent et où les normes de sécurité de l'édifice et du travailleur s'imposent bien au-delà du « bon sens paysan » basé sur un savoir-faire empirique non modélisable. Sans surprise donc, ces techniques peinent à retrouver une place, alors qu'elles sont pertinentes écologiquement, humainement, et même économiquement, dès lors qu'on considère le coût global et à long terme.

Comment, dès lors, renouer avec l'économie vernaculaire, et élargir cette économie « de ménage » au-delà du ménage ?

Avec la gratuité, précisément, qui réactive le don au commun – que ce commun soit famille, communauté villageoise, humaine ou planétaire...

Toute initiative individuelle ou collective visant à générer des usages en contribuant librement et gratuitement de son temps ou de ses compétences, dans un commun explicite ou non, en mettant en œuvre les ressources localement disponibles, participe de cette économie vernaculaire. Des formes émergent : chantiers participatifs, auto-construction collective, ateliers de réparation autogérés (repair cafés), Incroyables Comestibles, grainothèques, cantines collectives...

Le vernaculaire ne s'oppose pas au marché ; il en fait un usage économe, il fait, en somme, l'économie *du* marché. Difficile, voire impossible désormais, de mener une existence totalement vernaculaire : les savoirs traditionnels se sont perdus ou raréfiés, les communautés d'alliés ont disparu et les ressources naturelles ne sont plus librement accessibles du fait de la privatisation des biens communs. Si le trappeur allait en ville une fois l'an pour échanger ses peaux de loutre contre une boîte de clous et deux vitres, notre recours au marché, même minimal, est incontournable.

S'il est difficile de lutter *contre* le marché, on peut en revanche œuvrer *pour* le vernaculaire, en renforçant sa sphère d'influence chaque fois que possible. Reconnaître la nécessité de l'échange



marchand n'empêche pas de s'efforcer de réduire son emprise, conscients que le marché, par nature, impose, infantilise et aliène. Tout est alors une question de mesure : le marché est un *pharmakon* au sens de Bernard Stiegler : il peut soigner, ou tuer, selon la pathologie et la dose.

Ainsi, une forme d'économie de cueillette appliquée au secteur marchand peut très bien se concevoir avec usage des rebuts, récupération, réemploi. Le vernaculaire peut se fournir *dans* le marché, sur la bête du marché – à condition toutefois que le marché reste extérieur, complémentaire, plutôt que central et préalable. Le champ marchand et celui du vernaculaire peuvent s'articuler dès lors qu'il n'y a pas de transfert de responsabilité et de gouvernance du vernaculaire vers le marché. Le besoin d'usage est géré directement par les usagers, faisant éventuellement appel à des prestataires extérieurs, y compris sur le marché, y compris rémunérés, pour les assister dans la conception et la réalisation de leurs usages, en tant que de besoin.

En cela le vernaculaire fait doublement l'économie du marché : il propose une alternative viable, pour satisfaire des besoins d'usage que le marché est incapable de générer ; et il rend son

usage, quand nécessaire, économe, au sens propre du terme : économie, rappelons-le, vient du grec οἰκονομία, qui signifie « l'administration de la maison » (de *oikos*, maison, et *nomos*, gérer, administrer). Économie vernaculaire est donc un pléonasme. Mais peut-être faut-il l'effet Larsen de ces deux mots accolés pour se rappeler la dimension première de l'économie : non pas la production de biens sur un marché à des fins de maximisation de profits, mais la gestion de la maisonnée afin de satisfaire les besoins d'usage de tous ses membres, humains comme non humains d'ailleurs.

Identifier le champ du vernaculaire *en tant que* changement de paradigme économique ouvre de fécondes perspectives : on peut y construire sans assurance décennale, y habiter hors normes constructives, y cultiver sans autorisation de mise sur le marché, sous la responsabilité propre des usagers. Ça n'a l'air de rien, mais en termes de liberté administrative, c'est tout. En faisant *pour soi*, on échappe de fait à la plupart des injonctions réglementaires visant à sécuriser les échanges et contrôler les profits. Pour son usage personnel, en assumant la responsabilité, et potentiellement les risques, l'utilisateur s'émancipe de sa condition de mineur économique, sous tutelle de l'autorité

administrative. Le vernaculaire est l'alternative au tentaculaire.

En ne générant pas de profit, en ne permettant pas d'accumulation, le vernaculaire rend la maîtrise de son habitat, de son alimentation, de son temps d'activité, de sa sociabilité – un luxe au regard du dictat des normes et des temps imposés caractérisant notre mode de vie ! Henry David Thoreau, au bord de l'étang de Walden, ou Jean Giono, qui en observait les « vraies richesses » dans son ouvrage éponyme, ne s'y trompaient pas : l'activité, dans cet espace de l'économie vernaculaire, ne se dissocie pas du vivant, mais y participe pleinement.

### **Du bon usage : refonder la propriété**

Pour autant, cette liberté, curieusement, repose sur le droit de propriété et de libre jouissance qui en découle. C'est un des paradoxes de notre époque, qui ferait tressaillir Proudhon dans sa tombe : la propriété pourrait bien se révéler le meilleur rempart contre le marché et l'État, voire le cheval de Troie pour défaire leur emprise conjuguée. Quand on est chez soi et qu'on agit pour soi, sans intention de mise sur le marché, la liberté est sinon

totale, du moins *suffisante* pour retrouver une liberté d'agir et de créer dont la bureaucratie nous castré.

Un grand chantier à venir de la réactivation de l'économie vernaculaire passera donc par le développement de nouvelles formes de propriété collective, de nature à soustraire des « enclaves », tant au marché qu'à l'État, afin de les rendre à l'économie vernaculaire. **Il s'agira de faire émerger de nouvelles *domus*, d'une taille suffisante pour alimenter l'entraide nécessaire à la génération collective de biens d'usage.**

Nouvelles formes de propriété collective, mais aussi refondation de la notion même de propriété, afin d'instituer, juridiquement, une économie responsable, axée sur l'usage plutôt que sur la valeur.

Le droit romain de propriété était formé de trois attributs : l'*usus*, droit d'user d'un bien, le *fructus*, droit d'en retirer les fruits, qui donnera l'usufruit, et l'*abusus*, droit de céder le bien ou même de le détruire. L'*usus* a tendu au cours du temps à être absorbé, et conditionné, par l'*abusus*.

Le principe de gratuité, et son centrage sur l'usage, invite à rétablir l'indépendance de l'*usus*, de façon à fonder la propriété sur son exercice : est

propriétaire d'un bien celui qui en a l'usage, entendu au sens d'un « bon usage » : celui qui en use, mais aussi en prend soin et responsabilité. La propriété pleine (somme des droits d'*usus*, *abusus* et *fructus*) ne serait plus conditionnée à l'*abusus* mais à l'*usus*, l'usage réel et responsable. À l'heure du pillage par une minorité des ressources de la planète et des biens communs, de la captation de droits de propriété sans usage (logements vacants, terres incultes, main basse sur les brevets innovants, etc.), il convient de rétablir la place de l'usage juste, effectif et modéré, seul garant du maintien de la ressource : celui qui a déjà un toit se soucie peu qu'une grange héritée de ses aïeux tombe en ruine, celui qui mange à sa faim se fiche qu'un terrain qu'il possède ne soit pas cultivé, celui qui roule déjà n'a cure de laisser d'autres véhicules à l'arrêt dans son garage. Emmanuel Dockès, dans *Voyage en misarchie*, exprime ce principe de responsabilité d'usage avec la formule « qui use, acquiert » : le fait d'user d'un bien doit conduire à une forme de propriété légale sur celui-ci, dès lors qu'il en use au sens propre du terme, à savoir qui en fait bon usage, et non pas au sens dévoyé de celui qui en abuse.

Cette question affleure clairement à l'occasion des espaces de gratuité quand une personne

s'apprête à se saisir d'un bien : va-t-elle en avoir l'usage, à savoir : sera-t-elle la mieux indiquée pour en faire sa propriété, même temporaire ?

Cette notion de temporalité est importante : le droit d'usage facilite la propriété provisoire, tournante, collective, son transfert gratuit, et les formes de responsabilité induites. Car parallèlement à la captation par quelques uns des « droits » de propriété sur les ressources, on observe une déresponsabilisation par la multitude de la pérennité de ces ressources. L'entretien d'un bâti n'est pas assuré avec le même soin par un locataire et un propriétaire, ni par un propriétaire bailleur et un propriétaire occupant. Entre la déresponsabilisation du consommateur et celle du propriétaire uniquement soucieux du *fructus* et de l'*abusus*, il y a un champ juridique à réinvestir et formaliser : celui de l'*usus*, qu'on pourrait qualifier comme un **droit de la propriété responsable d'usage : un droit associé et conditionné par l'usage effectif et responsable**. Nul doute que la planète, les ressources, les biens, s'en trouveraient mieux répartis et mieux gardés.

À l'inverse, le champ de l'*abusus* d'un bien pourra être réduit par la taxation ou la remise en usage d'office : quiconque possédant, sur le papier,

plus de véhicules qu'il n'en peut conduire, plus de résidences qu'il ne peut en habiter, plus de terres qu'il ne peut en cultiver, consommant en somme plus de ressources que sa part légitime d'usage (l'équivalent du ratio individu sur population totale) de la ressource commune pourrait se voir taxer pour *abusus*, ou voir ce qui excède son usage personnel et légitime rendu au commun – à la façon des biens de l'espace de gratuité remis en circulation plutôt que d'être conservés dans la poussière d'un grenier.

## **Taxer la circulation plutôt que la production et le travail**

Cette remise en circulation est, on l'a vu avec *L'abeille et l'économiste*, source de notre richesse présente. Pourtant notre système de taxation continue de reposer sur la production – à l'heure où les grandes surfaces font plus de profit sur le placement boursier des sommes dues aux producteurs à l'issue des délais de paiement que sur la marge de revente de leurs produits. Les artisans, les petites et moyennes entreprises, ne cessent d'alerter du poids croissant des charges au regard de leur capacité à générer des profits dans un marché hyper concurrentiel où les multinationales

façonner les lois à leur avantage. Logiquement, une économie de la gratuité déplacerait la taxation du travail et du produit vers la circulation monétaire, instaurant, ainsi que le suggère Yann Moulier Boutang, une taxe sur les transactions financières (prélèvement à taux fixe sur toute somme déplacée, que ce soit un dépôt, un retrait, un virement, une opération de change). Un taux, même minime, suffirait à financer un revenu de base inconditionnel à l'ensemble de l'humanité. Plus d'impôt, plus de TVA, plus de déclaration de revenus, mais un prélèvement quasi indolore à chaque opération. Une brouille pour le particulier, mais une manne pour la collectivité. Ainsi, les seules opérations de change représentaient, en 2016, 5100 milliards de dollars par jour... Un prélèvement de 0,5 % sur ces seules transactions rapporterait donc quotidiennement quelques 25 milliards soit près de 1000 milliards de dollars par an... Un tel prélèvement rendrait en outre bien moins rentables les opérations purement spéculatives et réduirait d'autant leur emprise et la mise en danger de l'humanité que constitue la financiarisation de l'économie.



## Politique de la gratuité

Si on considère que la gratuité caractérise **la mise à disposition de biens, temps, compétences, services, au profit du commun en dehors de toute préoccupation marchande et sans attente de retour de quelque ordre que ce soit**, alors l'application de ce principe au champ politique augure d'un changement de paradigme non moins majeur – une authentique *révolution* ! (la révolution, au sens propre, est le retour au même ; une politique de la gratuité serait donc moins une révolution qu'une évolution de rêve !)

La gratuité, on l'a vu, remplace le rapport duel instauré par l'échange en un rapport de l'un avec le tout. Cette médiation par le Commun a des implications politiques directes : il ne s'agit plus d'organiser la compétition entre des forces concurrentes, en faisant valoir la loi du plus fort (celle du marché en économie, celle de la majorité en politique) mais la coopération entre contributeurs libres et autonomes. Dès lors, toutes les formes issues de la compétition (partis, syndicats, élections de listes, candidats déclarés, principe majoritaire, etc.) deviennent obsolètes, cédant la place à des outils parfois regroupés sous la bannière de la sociocratie, même si certains d'entre eux lui sont

bien préalables : ainsi le Vatican pratique l'élection sans candidat depuis des siècles pour élire le pape et la Constitution de l'An I, votée par la Convention en 1793 (mais jamais appliquée), complétait la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en ajoutant notamment les articles suivants :

Article 30. - Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires ; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.

Article 31. - Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

On relèvera encore, dans le contexte d'une réflexion sur la gratuité, cet étonnant article 18 :

Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre, ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité ; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

Autant dire que la recherche d'outils, à même d'établir une gouvernance partagée, au service du commun, ne date pas d'hier...

Apparue dans les années 1970, la sociocratie est décrite dans l'article Wikipédia comme :

Un mode de gouvernance qui permet à une organisation, quelle que soit sa taille — d'une famille à un pays —, de fonctionner efficacement sans structure de pouvoir centralisée selon un mode auto-organisé et de prise de décision distribuée. [...] La sociocratie s'appuie sur la liberté et la co-responsabilisation des acteurs. Dans une logique d'auto-organisation faisant confiance à l'humain, elle va mettre le pouvoir de l'intelligence collective au service du succès d'objectifs communs. [...] La sociocratie utilise certaines techniques démocratiques qui fondent son originalité, notamment l'élection sans candidat, et la prise de décision par consentement.

On relèvera l'importance du consentement, véritable pilier de la sociocratie, qu'il convient de distinguer du consensus ou de l'unanimité. Le consentement repose sur l'absence d'objection motivée. Il ne s'agit pas que tous soient d'accord mais que personne ne s'oppose ; il y a accord à ne pas ou plus s'opposer. La pratique du consentement peut conduire à choisir en cas de crise ou d'urgence, provisoirement, ou pour lever un blocage, un autre mode de gouvernance, dès lors qu'il y a consentement pour ce faire.

Le consentement est incluant là où le principe majoritaire organise la domination d'une composante du groupe sur l'autre. Le consentement est étroitement lié à la convivialité et la nécessité de vivre ensemble : imposer sa vérité, par la force (y compris du nombre) génère rancœur, désir de vengeance, transgression. Il n'est pas aisé de vivre au quotidien avec celui dont la parole n'a pas été prise en compte. Le consentement est certes plus long à construire que le passage aux voix, mais les décisions qui en sont issues sont plus susceptibles d'être mises en œuvre et suivies d'effets à long terme.

De fait, dans la sociocratie, il ne s'agit pas tant de gouverner que de « faire société ». Le mot lui-même a été formé par Auguste Comte au XIXe siècle à partir du latin *societas* (société) et du grec *krátos* (autorité) : la sociocratie, c'est la gouvernance du *socios* (les personnes liées par des « relations significatives »), distinct du *dêmos* (masse d'individus sans relation entre eux). Elle repose donc sur la conscience d'habiter une « maison commune », dans laquelle on vit *avec* l'autre, et non *contre* lui, que cette maison soit une nouvelle *domus* ou la planète Terre...

Établir une sociocratie passera donc par la refondation de *domus* politiques tout autant qu'économiques, reliés (et non empilés) selon une extension du principe de subsidiarité : le besoin d'action collective détermine la forme de gouvernance adaptée et non l'inverse. La multiplication des mouvements informels, non inféodés, et mouvants selon les problématiques, témoigne de cette refonte des périmètres de gouvernance, de pyramidaux à horizontaux. Les collectifs politiques se constituent par agrégation ponctuelle, selon le besoin : les familles concernées, pour une fuite d'eau, tout un village pour la création d'une micro-centrale électrique, un regroupement de communautés urbaines pour se doter d'un hôpital, etc. L'organisation n'est pas préalable à l'usage, mais adaptée au besoin d'usage. La démocratie directe et la pratique du consentement s'appliquent à chaque assemblée, dont la taille ne peut dépasser un certain seuil, grâce à des représentants, mandatés par les assemblées agrégées, qui ne sont que des porteurs de parole, rapporteurs auprès du groupe les ayant délégués.

Une telle gouvernance repose sur le partage de la parole publique et donc la diffusion des techniques de facilitation de prise et « rendu » de cette parole

(on notera au passage qu'une expression existe pour prendre la parole, mais aucune encore pour la rendre !), la mise en place de mandats courts, impératifs et révocables, par tirage au sort (tout citoyen est considéré pareillement capable et légitime pour porter la parole du commun) ou élection sans candidat pour les questions requérant une compétence particulière (ainsi, dans la Grèce antique, les stratèges étaient élus mais les lois votées par une assemblée tirée au sort).

Chaque citoyen participe à la chose publique à la façon d'une course de relais, légitime en tant que citoyen, pareillement nécessaire et pareillement interchangeable. Son implication et participation ne sont donc pas accessoires mais capitales : elles signent son appartenance au commun de la cité (la *polis* de politique). Un citoyen ne peut recevoir d'une main sans donner de l'autre. Il est tenu de participer à la vie publique, à tout moment, et *a fortiori* quand vient son tour, quand son nom est tiré au sort ou ses compétences requises par ses pairs.

Et, cela va sans dire, cette contribution à la chose publique, la *res publica*, ou république, ne peut être que... gratuite.

# De la gratuité à la gratitude

Comme nous avons commencé, il nous faudra finir... Je m'en reviendrai en effet, pour conclure cette brève exploration du champ ouvert par la gratuité, à une observation du terrain d'expérimentation que sont les espaces de gratuité.

J'ai fait récemment une « entorse » au principe de gratuité : j'ai acquis avec des deniers sonnants et trébuchants une robe à une recyclerie. Je l'ai payée deux ou trois euros (je ne me souviens même plus, là n'est pas la question). De retour chez moi, je l'ai essayée et elle ne me convenait pas vraiment. Je l'ai considérée, hésitante : allais-je la ranger sur mon étagère ou la mettre directement dans la caisse où je

dépose, d'une fois sur l'autre, ce que je sais n'avoir plus d'usage afin que cela reparte au prochain espace de gratuité ?

Si je l'avais « adoptée » gratuitement, elle serait repartie aussitôt. Mais parce que je l'avais payée, même une misère, je l'ai rangée, me doutant bien que je ne la porterais pas, mais incapable de m'en séparer tout de suite. Non parce que j'y tenais, mais parce que j'avais l'impression que je lui devais, ou me devais, quelque chose, du simple fait de l'avoir « acquise ». Je me devais d'en faire un usage, même réduit, même limité à un entreposage d'un an ou deux. Cet entreposage, à défaut d'usage, justifiait, légitimait, mon achat.

Ce faisant, j'ai réalisé à quel point acheter fait rentrer dans la boucle de la dette – dette matérielle avec les emprunts, crédits, etc., mais aussi dette subtile : obligation d'usage, d'entreposage, de nettoyage. Combien d'objets ne nous servent à rien qu'à les dépoussiérer régulièrement ? Combien de livres ne seront jamais relus, de vêtements jamais portés ? Et pourtant nous leur consacrons de l'espace, espace dont le coût au mètre carré peut représenter jusqu'à plusieurs milliers d'euros dans certains quartiers urbains. Nos logements ne cessent de grandir (le double en moyenne de ce qu'ils



étaient il y a cinquante ans) alors que nos familles diminuent. Comment cela se peut-il ?

Parce qu'au lieu d'héberger des enfants, des parents, nous hébergeons des biens, les entassons, les déplaçons à grand peine, et ces biens sont nos chaînes, nos geôliers, nos parasites. Ils prennent toute la place dans nos vies – et peut-être même la place de la vie.

Cette dette que nous contractons avec l'objet que nous acquérons est à double tranchant : puisque le bien nous enchaîne à lui, nous exigeons de lui des contreparties : il doit fonctionner parfaitement et combler tous les espoirs, conscients et inconscients, que nous avons placés en lui. Ainsi, cette robe, qui remplissait certains critères (raisons de mon achat) n'en remplissait pas d'autres au premier essayage. Son achat a généré au final de la frustration : sentiment de m'être trompée, d'avoir perdu de l'argent inutilement. La boucle de la dette n'en finit pas dès lors d'enfler : maintenant c'est l'univers qui me doit, puisque ce que j'ai acquis n'a pas été à la hauteur de mes attentes ; j'ai un sentiment de perte – bien au-delà de celle de deux ou trois euros !

Rien de tel quand il s'agit de donner, et recevoir, dans un espace neutre, qui n'est pas celui du don à autrui, mais du don au commun, n'impliquant pas

l'obligation de recevoir tout ce qui est donné (obligation qui place les parties dans la boucle de la dette) mais le libre choix de prendre ou de laisser. Cet espace, qui est celui de la gratuité, active une autre boucle : celle de la gratitude.

Cette robe, pas tout à fait à mon goût, si je l'avais trouvée au lieu de la payer, je l'aurais regardée d'un autre œil. Je n'aurais eu aucune exigence particulière à son égard. Quelque usage que je lui aurais trouvé aurait été un bonus, un cadeau. Et si, en toute objectivité (puisque je n'aurais été liée par aucun système d'endettement, qu'il soit financier, psychologique ou métaphysique...), je ne lui avais trouvé en définitive aucun usage *personnel*, alors il m'aurait été aisé de la redonner aussitôt afin qu'elle serve à quelqu'un d'autre.

En nous déliant de la dette aux objets, la gratuité nous permet d'apprécier les bénéfiques inespérés d'usage qu'ils recèlent. On n'attendait rien et voilà qu'on revient riches d'usages insoupçonnés, et cela sans rien avoir dépensé !

Souvent, même, on revient avec rien, ou si peu, ayant constaté, une nouvelle fois, qu'on avait décidément « tout ce qu'il nous fallait ». Mais oui : « on ne manque de rien ».

Au lieu de l'insatisfaction inhérente à l'acte d'acquisition, porteur d'attentes, l'espace de gratuité, dénué de ces attentes, génère de la satiété, un sentiment d'abondance – et, plus largement, de gratitude. On est contents d'avoir déjà tout ça, et même encore un peu plus, contents que l'autre soit content de ce qui ne nous sert plus, contents de cette spirale vertueuse de la création d'usages gratuits que nous activons tous ensemble. **L'autre n'est plus concurrent, dans un système duel, mais allié, dans un écosystème interdépendant.** Nous éprouvons cette abondance parce que chacun a donné. Et qu'importe ce que chacun a donné, rien n'est comparable, ni mesurable, puisque il y a autant de besoins d'usage différents que de personnes. L'essentiel est que nous participions tous à cette spirale du don, à cette circulation qui nous relie sans nous lier, et l'ultime gratitude émerge alors : celle de faire partie de ce Tout. L'autre, de menace devient ressource : tout cela n'a pu arriver que grâce à lui, grâce à elle, grâce à nous.

Et ce « grâce à nous », cette gratitude pour l'autre, qu'instille la gratuité, est un ferment puissant de concorde et de paix.

Ce n'est pas la moindre de ses vertus.



# Sommaire

## **I. L'espace de gratuité, *La gratuité en action***

## **II. L'aire de la gratuité, *Où et comment agit la gratuité***

### **1. De quoi parle-t-on ?**

Les mots de la gratuité : *Gratuit, gratis, free, don, troc, partage...*

Les lieux de la gratuité : *Espace, zone de grat', gratifieria...*

### **2. Les 7 vertus de la gratuité**

1 : la gratuité libère et simplifie l'action

2 : la gratuité génère la convivialité

3 : la gratuité rééduque à l'usage

4 : la gratuité crée de la richesse sans coût

5 : la gratuité fait circuler la vie

6 : la gratuité acte l'appartenance au commun

7 : la gratuité, alliance du masculin et du féminin, est féconde

## **III. L'ère de la gratuité**

- Revenu inconditionnel et activité choisie
- Économie vernaculaire
- Du bon usage : refonder la propriété
- Taxer la circulation plutôt que la production et le travail
- Politique de la gratuité

## **De la gratuité à la gratitude**

## Sources citées et choisies

ARIÈS Paul, *Le mésusage, Essai sur l'hypercapitalisme*, Parangon, 2007

BEY Hakim, *TAZ, zone autonome temporaire*, Éditions de l'Éclat, 1997

BREGMAN Rutger, *Utopies réalistes*, Seuil, 2017

DOCKÈS Emmanuel, *Voyage en misarchie, Essai pour tout reconstruire*, Editions du Détour, 2017

GIONO Jean, *Les vraies richesses*, Grasset, 1936

KROPOTKINE Pierre, *L'entraide, un facteur de l'évolution*, Londres, 1902, Éditions Alfred Costes, 1938

ILLICH Ivan

- *La convivialité*, Seuil, 1973

- *Le travail fantôme*, Seuil, 1981

- *Le genre vernaculaire*, Seuil, 1983

- (avec David Cayley) : *La corruption du meilleur engendre le pire*, Actes Sud, 2007

MAUSS Marcel, introduction de Florence Weber, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Quadrige PUF, 2007

MOULIER BONTANG Yann, *L'abeille et l'économiste*, Carnets Nord, 2010

REY Alain (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 2006

SERVIGNE Pablo, CHAPELLE Gauthier, *L'entraide, l'autre loi de la jungle*, Les liens qui libèrent, 2017

THOREAU Henry David, *Walden or Life in the woods*, 1854, *Walden*, Le mot et le reste, 2017



Imprimé par Europrim à Grenoble  
pour le compte du collectif *L'Ourragé*

Dépôt légal juillet 2018